Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

LE RENSEIGNEMENT FINANCIER ET SES RÉSULTATS

Rapport annuel de CANAFE 2013

Canada

QUI NOUS SOMMES

NOTRE MISSION

Contribuer à la sécurité publique des Canadiens et Canadiennes et aider à protéger l'intégrité du système financier canadien grâce à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

NOTRE VISION

Être reconnu à titre d'unité du renseignement financier de calibre mondial dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

NOTRE ORGANISATION

CANAFE a des bureaux à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Le Comité exécutif du Centre s'assure que les conditions essentielles sont en place pour fournir une direction stratégique, appuyer le ministre, respecter les priorités du Parlement et du gouvernement du Canada et obtenir des résultats efficients.

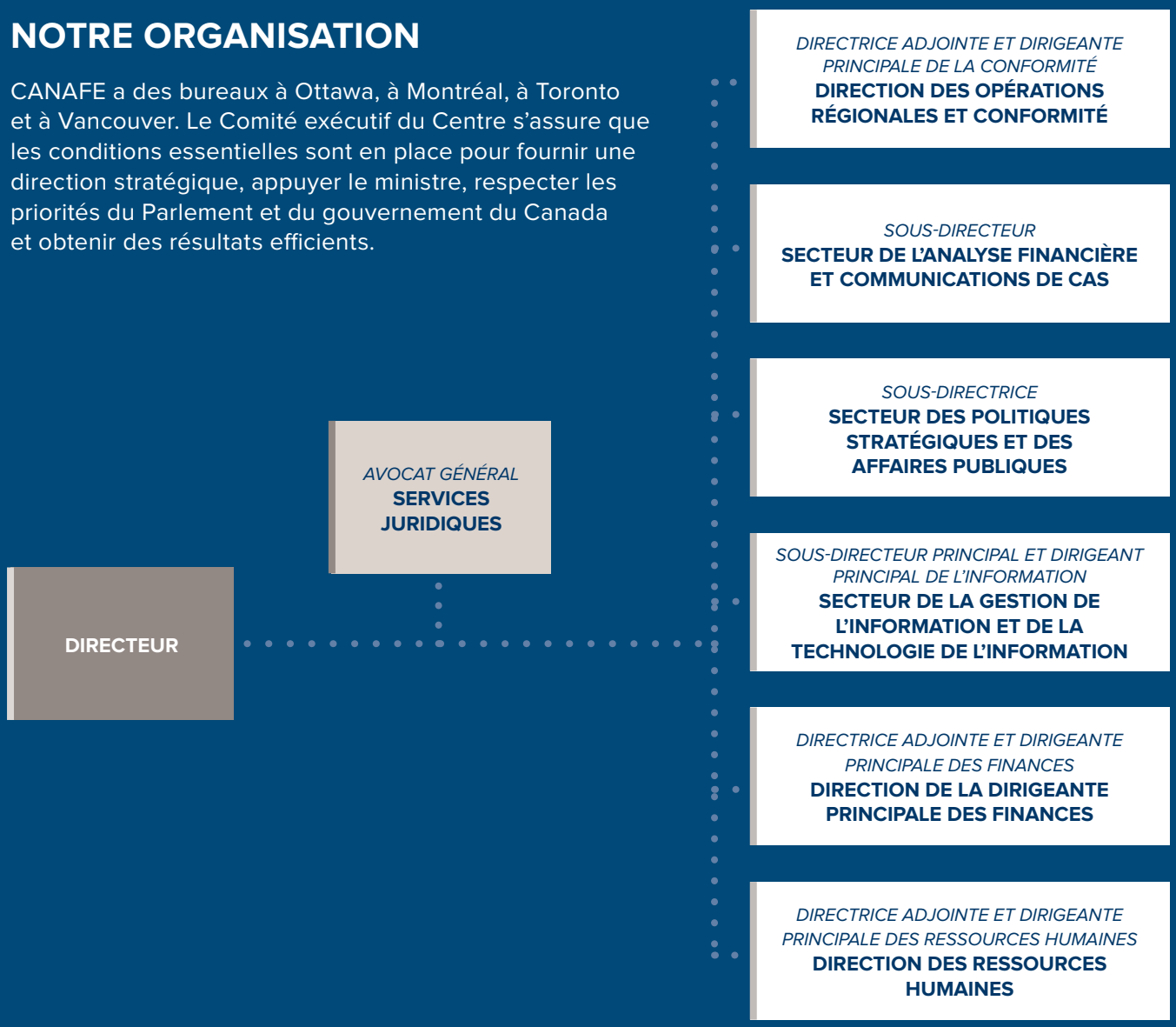

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2012-2013

- **Contributions importantes** à des enquêtes sur le blanchiment d'argent (y compris dans le contexte du crime organisé et d'autres infractions) et le financement des activités terroristes, reconnues publiquement par de nombreux organismes d'application de la loi partout au Canada.
- **Facilitation de la protection** de la sécurité nationale et de l'intégrité du système financier canadien grâce à la production et à la diffusion de rapports et d'évaluations de renseignements financiers classifiés et non classifiés.
- **Amélioration de la dissuasion** à l'échelle du système financier canadien grâce à la mise en œuvre d'un solide programme de conformité axé sur les risques.
- **Organisation d'une conférence nationale** sur l'infiltration, par le crime organisé italien, des économies légitimes au Québec et en Ontario. Un total de 120 représentants d'organismes municipaux, provinciaux, fédéraux et internationaux ont participé à cette conférence.
- **Prestation de formation à l'échelle internationale** dans le cadre du cours de supervision d'Egmont.
- **Partage d'expertise** pendant un témoignage important devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce lors de l'examen de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.
- **Publication d'un rapport stratégique** sur le secteur canadien des valeurs mobilières.

CANAFE EN **CHIFFRES**

- **19 744 923** déclarations d'opérations financières reçues d'entités déclarantes de partout au pays.
- **8 163** réponses à des demandes de renseignements reçues par téléphone et par courriel.
- **1 157** examens de la conformité effectués.
- **919** communications de renseignements financiers exploitables dans le cadre d'enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres menaces à la sécurité nationale au Canada et dans le monde entier.
- **316** renouvellements d'inscriptions d'entreprises de services monétaires.
- **245** interprétations de politique pour des entreprises canadiennes et d'autres intervenants.
- **184** nouvelles entreprises de services monétaires inscrites auprès de CANAFE.
- **12** pénalités administratives pécuniaires imposées pour favoriser le respect de la conformité par les entités déclarantes.
- **4** numéros du *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes*, une revue de reportages internationaux sur les tendances émergentes dans le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

NOS RELATIONS

DOMESTIQUES

- Entités déclarantes et leurs associations représentatives
- Organismes nationaux et provinciaux de réglementation
- Gendarmerie royale du Canada
- Sûreté du Québec
- Police provinciale de l'Ontario
- Force constabulaire royale de Terre-Neuve
- Services de police municipaux
- Service canadien du renseignement de sécurité
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence du revenu du Canada
- Centre de la sécurité des télécommunications Canada
- Ministère des Finances
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Défense nationale
- Centre intégré d'évaluation du terrorisme
- Service des poursuites pénales du Canada
- Sécurité publique Canada
- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
- Bureau du Conseil privé
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
- Service canadien de renseignements criminels et ses bureaux provinciaux
- Comité national de coordination sur le crime organisé
- Association canadienne des chefs de police
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

INTERNATIONALES

- Unités du renseignement financier étrangères
- Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- Groupe d'action financière et ses sous-groupes, tels que le groupe d'examen régional pour les Amériques
- Autres organismes internationaux, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Groupe d'action financière des Caraïbes, le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent et GAFISUD

Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

Le 27 septembre 2013

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21e étage, tour Est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

En vertu du paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, je suis heureux de vous présenter le douzième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Ce rapport comprend des détails sur les opérations et les activités qui se sont déroulées entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013.

Nous demeurons engagés à fournir des renseignements financiers de grande qualité à nos partenaires du régime, tout en veillant au respect de la loi canadienne sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Dans le cadre de notre mandat, nous sommes également déterminés à protéger les renseignements personnels et sensibles sous notre contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada,

Gérald Cossette

Canada

TABLE DES **MATIÈRES**

3 MESSAGE DU DIRECTEUR

5 CE QUE NOUS FAISONS

5 MANDAT DE CANAFE
5 PRIORITÉS STRATÉGIQUES
7 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CANADIENS ET CANADIENNES

9 CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

9 APERÇU DE NOS DÉCLARATIONS D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES
12 RENSEIGNEMENT FINANCIER – COMMUNICATIONS
18 APERÇU D'UN CAS
19 RENSEIGNEMENT FINANCIER – ÉVALUATIONS STRATÉGIQUES ET RAPPORTS
21 COORDINATION STRATÉGIQUE ET COLLABORATION PANGOUVERNEMENTALE
22 PROGRAMME DE CONFORMITÉ
23 CONFORMITÉ AXÉE SUR LES RISQUES
23 ÉVALUATION ET APPLICATION DE LA CONFORMITÉ
24 RELATIONS ET SOUTIEN EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ
25 NOTRE CONTRIBUTION MONDIALE
25 ENGAGEMENT BILATÉRAL
25 ENGAGEMENT MULTILATÉRAL

27 CE QUE NOUS OBSERVONS – LES COÛTS DU BLANCHIMENT D'ARGENT AU CANADA

29 NOTRE FORCE ORGANISATIONNELLE

29 RESSOURCES HUMAINES
31 GESTION DE L'INFORMATION ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
32 SÉCURITÉ
32 GESTION DES RESSOURCES
33 APERÇU DU BUDGET DE 2012-2013

34 ANNEXE : CE QUE PEUT COMPRENDRE UNE COMMUNICATION DE CAS DE CANAFE

36 GLOSSAIRE

MESSAGE DU DIRECTEUR

Au moment du dépôt du présent rapport au Parlement, je terminerai ma première année à titre de directeur du Centre des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Je suis heureux de décrire les activités et les opérations qui se sont déroulées au Centre en 2012-2013 afin de protéger les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que l'intégrité de notre système financier.

CANAFE produit un renseignement financier qui aide les organismes canadiens d'application de la loi et de sécurité nationale à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Alors que notre travail et nos résultats font rarement l'objet de manchettes, ils sont essentiels aux Canadiens et Canadiennes.

Nous avons tous constaté la mesure dans laquelle la corruption et le crime organisé menacent notre économie et nos communautés. Les liens entre le crime organisé, le blanchiment d'argent, le trafic de drogues, la fraude et d'autres crimes sont clairs, tout comme les torts qu'ils causent aux citoyens canadiens. Comme nous l'avons tous constaté dans le cadre de la commission Charbonneau, le crime organisé érode souvent les institutions qu'il infiltre. Cela peut avoir une influence sur la façon dont nous faisons des affaires, sur le succès ou l'échec d'une entreprise, sur les gagnants et sur les perdants. Cela menace l'intégrité de notre système financier et influence le genre de société dans laquelle nous vivons.

De plus, les arrestations en lien avec le terrorisme ici au Canada, les bombardements en Bulgarie, les prises d'otages en Algérie et les activités d'Al-Qaïda en Afrique sont les preuves d'une menace terroriste tenace au Canada et dans le monde entier.

Au cours des douze derniers mois, CANAFE a communiqué 919 cas de renseignements financiers exploitables à nos partenaires du régime afin de faciliter les enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. La demande pour nos renseignements financiers s'est fortement accrue en cinq ans, et ceux-ci ont facilité des milliers d'enquêtes criminelles. Grâce à l'aide que nous avons apportée à ces enquêtes, nous avons été accueillis à titre de membre de l'Association canadienne des chefs de police et des comités connexes travaillant sur le crime organisé et la sécurité nationale, et avons participé au comité de Réponse intégrée canadienne au crime organisé.

CANAFE produit également des analyses et des évaluations de renseignements stratégiques sur différents groupes, pays et activités qui sont sources d'intérêt pour la collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement, ainsi que pour les décideurs gouvernementaux. Nos partenaires nous demandent de plus en plus souvent des renseignements financiers afin de mieux comprendre les aspects financiers des menaces, du crime organisé et du terrorisme.

Notre capacité à produire des renseignements financiers est étroitement liée à l'information que nous recevons des différents secteurs d'activité canadiens qui se trouvent aux premières lignes de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les efforts qu'ils déploient pour cibler les

risques, former leurs employés, tenir des documents, surveiller leurs clients et transmettre près de 20 millions de déclarations d'opérations chaque année nous sont essentiels afin de nous permettre de fournir des renseignements financiers à nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ne pourrait fonctionner sans eux.

Notre principale priorité en lien avec les déclarations que nous recevons des secteurs d'activité canadiens est la protection des renseignements personnels des citoyens canadiens. Cette protection est un élément essentiel du mandat de CANAFE et de la façon dont nous effectuons notre travail, traitons, analysons et communiquons ces renseignements. Nous savons qu'afin de maintenir notre crédibilité et la confiance des Canadiens et Canadiennes, nous devons prouver que nous prenons la protection des renseignements personnels et les limites de notre mandat très au sérieux.

Le programme de conformité de CANAFE permet de s'assurer que les personnes et les entreprises respectent leurs obligations juridiques et fournissent les données dont nous avons besoin pour aider nos partenaires de régime à protéger le Canada et ses citoyens. L'année dernière, nous avons effectué 1 157 examens de conformité. Dans la plupart des cas, ces examens ont été une occasion de discuter de la façon, pour les entités déclarantes, de mieux respecter leurs obligations. Dans d'autres cas, des pénalités administratives pécuniaires ont été imposées pour redresser des cas de non-conformité. En 2012-2013, CANAFE a imposé 12 pénalités de cette nature, pour un total de 41 pénalités depuis 2008.

Dans le cadre de nos efforts continus pour renforcer notre programme de conformité, nous avons amélioré notre processus d'examen afin d'harmoniser les activités d'évaluation et d'application selon le manque de conformité observé et de communiquer les résultats de ces examens de façon plus transparente. Ces changements nous permettront d'utiliser nos ressources de façon plus efficace, tout en ayant de plus grandes répercussions sur les niveaux de conformité au sein des différents secteurs assujettis à la loi.

Nous avons également mis sur pied une nouvelle équipe responsable des entités déclarantes majeures au sein de notre programme de conformité. À compter de l'automne 2013, cette équipe sera responsable de la gestion des relations de CANAFE avec les plus grandes entités du secteur financier canadien. Grâce à des activités de mobilisation personnalisées et à une supervision régulière, nous offrirons à ces organisations les outils dont elles ont besoin pour transmettre de meilleures déclarations au Centre.

Une de nos priorités pour l'avenir sera la modernisation de nos systèmes de technologie de l'information qui forment la base de notre travail d'analyse. La quantité de données dont dispose CANAFE, jumelée à l'arrivée quotidienne de nouveaux renseignements et aux connaissances que nous acquérons continuellement grâce à notre travail d'analyse, représentent un défi de taille du point de vue analytique. Afin de tirer le meilleur parti possible de nos fonds de données, nous avons besoin de technologies et d'outils de plus en plus sophistiqués.

Enfin, nous sommes toujours à l'affût des prochains défis que nous devrons relever, surtout en ce qui a trait aux technologies et méthodes émergentes pour effectuer des opérations. Les nouveaux systèmes de paiement peuvent offrir de nouvelles possibilités à ceux qui désirent éviter la détection en convertissant la valeur des biens qu'ils ont acquis de source criminelle. L'attrait que présentent ces nouvelles technologies et ces nouveaux services est tout un défi alors que nous continuons d'améliorer la détection et la dissuasion au sein du système financier actuel.

Le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes permet d'obtenir des résultats concrets et importants pour les Canadiens et Canadiennes : la dissuasion, la détection, des accusations, des condamnations, des saisies et des confiscations. Ensemble, le gouvernement, les organismes du renseignement et de la sécurité nationale, les organismes d'application de la loi, les procureurs et des milliers d'entreprises partout au pays créent un environnement de plus en plus hostile à ceux qui tentent d'abuser du système financier et qui menacent la sécurité des citoyens canadiens.

Gérald Cossette
Directeur

CE QUE NOUS FAISONS

MANDAT DE CANAFE

Notre mandat est de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, tout en assurant la protection des renseignements personnels que nous détenons. Nous nous acquittons de notre mandat en effectuant les activités suivantes :

- recevoir les déclarations d'opérations financières et les renseignements transmis volontairement sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en vertu de la *Loi* et des règlements connexes;
- protéger les renseignements personnels sous notre contrôle;
- veiller à ce que les entités déclarantes respectent la *Loi* et ses règlements;
- produire des renseignements financiers pertinents à des enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada;
- effectuer des recherches et analyser les données tirées d'un ensemble de sources qui permettent de déceler les tendances dans le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
- tenir un registre des entreprises de services monétaires au Canada;
- accroître le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Les priorités stratégiques de CANAFE sont les suivantes :

1. fournir des renseignements financiers pertinents aux organismes d'application de la loi et aux partenaires de la sécurité nationale;
2. maximiser la prestation d'un programme national de conformité efficace et solide axé sur les risques pour la production de renseignements financiers, qui permet d'améliorer la qualité et la quantité des données transmises à CANAFE et l'application du programme de conformité;
3. explorer les possibilités stratégiques et législatives pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
4. tirer parti des progrès dans la technologie de l'information, alors que CANAFE travaille à transformer ses processus opérationnels d'analyse de données;
5. renforcer la capacité de leadership du Centre en améliorant ses activités de recrutement, de perfectionnement et de maintien en poste du talent nécessaire pour atteindre ses objectifs et accroître son expertise;
6. renforcer l'approche du Centre en matière de sécurité afin d'offrir un niveau élevé d'assurance que les renseignements, les biens et les services sont protégés et ne sont pas compromis.

CANAFE est un organisme indépendant régi par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. CANAFE produit des renseignements financiers qui permettent aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Les renseignements financiers de CANAFE facilitent des centaines d'enquêtes criminelles chaque année, y compris celles portant sur le recyclage présumé de produits liés au trafic de drogues, aux fraudes, aux évasions fiscales, aux infractions de douanes et d'accises, à la corruption ainsi qu'au passage de clandestins et au trafic de personnes. Nos renseignements sont également utilisés par les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale pour cibler les nouvelles tendances et techniques dans le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et leur permettre de conserver une longueur d'avance sur les criminels.

Le mandat de CANAFE comprend l'assurance du respect de la *Loi* par les entités déclarantes, qui comptent plus de 31 000 entreprises partout au pays avec des obligations juridiques en vertu de la *Loi.* Les secteurs assujettis à la *Loi* comprennent les comptables, les notaires de la Colombie-Britannique, les casinos, les négociants en pierres précieuses et métaux précieux, les entités financières, le domaine de l'assurance-vie, les entreprises de services monétaires, le domaine de l'immobilier et les courtiers en valeurs mobilières. Le respect, par ces entités déclarantes, de leurs obligations juridiques permet de dissuader le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Cela permet également de générer des déclarations d'opérations financières qui sont les assises de notre analyse et de nos renseignements.

En vertu de la *Loi*, les entités doivent déclarer à CANAFE les opérations importantes en espèces, ainsi que les télévirements de 10 000 $ ou plus. De plus, les opérations financières, ou tentatives d'opérations financières, doivent être déclarées si l'entité déclarante dispose de motifs raisonnables de croire que ces opérations sont en lien avec une infraction ou une tentative d'infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Les casinos sont tenus de déclarer les déboursements de 10 000 $ ou plus. Les déclarations de biens appartenant à des groupes terroristes transmises à la Gendarmerie royale du Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité doivent également être transmises à CANAFE. Le Centre reçoit également des renseignements acheminés par l'Agence des services frontaliers sur les déplacements transfrontaliers d'instruments monétaires de 10 000 $ ou plus et la saisie de devises et d'instruments monétaires n'ayant pas été dûment déclarés.

CANAFE reçoit également des renseignements transmis volontairement par les organismes d'application de la loi et de sécurité, souvent suite à une enquête. En 2012-2013, CANAFE a reçu 1 082 divulgations de renseignements transmis volontairement de partenaires du régime et du public. Le Centre reçoit également des demandes de renseignements d'unités du renseignement financier étrangères. Nous effectuons des recherches dans nos bases de données, ainsi que dans les bases de données des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale pour lesquelles nous avons les droits d'accès nécessaires, afin de trouver des liens avec les renseignements reçus.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES AU CANADA

Selon les études du Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada, entre 2005 et 2010, 936 accusations de blanchiment d'argent ont été déposées au Canada, lesquelles ont entraîné 134 condamnations.

Les 936 accusations ne représentent qu'un minimum de ce qui a eu lieu au cours des cinq dernières années, et ne comprennent pas les cas présentés devant certaines cours provinciales, ni les cas fédéraux pour lesquels les accusations de blanchiment d'argent n'étaient pas parmi les quatre premières citées.

Au cours de la même période, cinq accusations de financement d'activités terroristes ont également été déposées, ainsi que 271 745 accusations de possession de produits de la criminalité.

Une communication de cas de CANAFE peut comprendre des liens vers des centaines, sinon des milliers, d'opérations financières. Elle peut lever le voile sur des liens financiers entre des personnes et des entreprises qui ne faisaient pas encore l'objet d'une enquête, et permet aux enquêteurs de peaufiner la portée de leur cas et de viser de nouvelles cibles. Nos communications sont également utilisées par les organismes d'application de la loi pour assembler les affidavits nécessaires pour obtenir un mandat de perquisition et des preuves. CANAFE n'effectue pas les enquêtes et ne porte pas d'accusations. Ces activités relèvent des organismes d'application de la loi et des procureurs.

Lorsque CANAFE détermine qu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient pertinents à une enquête ou à une poursuite en lien avec le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes, il est tenu de communiquer ces renseignements financiers au service de police pertinent. De plus, lorsque des seuils de pertinence distincts sont également atteints, CANAFE doit communiquer ces renseignements au Centre de la sécurité des télécommunications Canada, à l'Agence du revenu du Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada. De plus, CANAFE doit communiquer certains cas au Service canadien du renseignement de sécurité lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que les renseignements sont pertinents au travail effectué par le Service en matière de menace à la sécurité du Canada. Au niveau international, nous disposons d'un certain nombre de protocoles d'entente avec des unités du renseignement financier étrangères qui nous permettent de leur communiquer nos renseignements lorsque le seuil de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes est atteint.

> *En novembre 2012, l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers de la GRC à Calgary a porté des accusations supplémentaires contre trois personnes, suite à leur arrestation l'année précédente pour un stratagème à la Ponzi d'une valeur de plus d'un million de dollars. En tout, seize accusations ont été portées en lien avec la fraude, le vol, le blanchiment d'argent et la possession de produits de la criminalité. La GRC a reconnu l'importance de la collaboration de CANAFE pour ce cas.*

Grâce au quelque 20 millions de déclarations d'opérations financières reçues chaque année, CANAFE produit des renseignements stratégiques importants pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. À l'aide de techniques sophistiquées d'analyse, nous sommes en mesure de cibler les caractéristiques et les tendances émergentes qu'utilisent les criminels pour recycler des fonds ou financer des activités terroristes. Ces renseignements sont alors partagés à l'échelle nationale et internationale sous forme d'évaluations, de présentations et de rapports classifiés qui permettent de cerner les menaces, les risques et les vulnérabilités. Nos renseignements financiers stratégiques permettent à nos partenaires du régime de comprendre comment les blanchisseurs de fonds et les financiers du terrorisme tentent d'utiliser le système financier légitime pour cacher leur argent. Ces renseignements accroissent également notre connaissance et notre compréhension d'enjeux plus vastes et de changements qui peuvent devenir une source de préoccupation dans un environnement de menace imprévisible et en constante évolution.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CANADIENS ET CANADIENNES

La protection des renseignements qui sont confiés à CANAFE est un aspect essentiel et fondamental de chacune de nos activités. Nous savons que cette protection est nécessaire pour assurer la confiance des Canadiens et Canadiennes envers CANAFE et envers le régime plus vaste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Des principes clairs de protection des renseignements personnels sont énoncés dans notre loi habilitante, qui tient compte de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et qui est renforcée par nos propres politiques opérationnelles et mesures de sécurité.

En vertu de la *Loi*, le Centre ne peut communiquer que des renseignements désignés aux organismes d'application de la loi et de sécurité visés par le règlement. De plus, la *Loi* indique clairement l'information qui peut être communiquée (voir l'annexe pour une liste des renseignements désignés) et établit des seuils précis qui doivent être atteints avant que nous ne puissions communiquer ces renseignements. Toute autre communication de renseignements est interdite et peut entraîner de graves pénalités, comprenant une amende pouvant atteindre 500 000 $ et/ou jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

Le Code de conduite, de valeurs et d'éthique de CANAFE permet de renforcer les obligations juridiques des employés en matière de protection des renseignements en vertu de la *Loi*. Le respect de ce code est une condition d'emploi pour chaque employé du Centre.

Au cours de la dernière année, nous avons officialisé notre cadre de gestion de la protection des renseignements personnels, et nous avons regroupé toutes les politiques opérationnelles et les mesures de sécurité qui permettent de contrôler l'accès à l'information, et qui en limitent l'utilisation aux fins pour lesquelles elle a été reçue ou recueillie. Ce cadre décrit également comment CANAFE organise, par l'entremise de la gouvernance et de la responsabilisation, la délégation des responsabilités, la coordination du travail, la gestion des risques et le respect de la loi en matière de protection des renseignements personnels. Ce cadre complet, que supervise le chef de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, permet d'avoir une approche globale pour la gestion des renseignements personnels que détient le Centre.

Comme indiqué dans la *Loi*, le Commissariat à la protection des renseignements personnels effectue également des examens du cadre de protection de l'information de CANAFE.

> *« On me demande souvent ce que fait CANAFE avec toutes les déclarations d'opérations financières reçues chaque année. Ce à quoi je réponds : nous les protégeons! Selon moi, ce que nous ne communiquons pas aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada est tout aussi important que ce que nous communiquons. »*
>
> ***Gérald Cossette, directeur de CANAFE***
> ***Discours lors de la Conférence de l'Association des spécialistes accrédités de la lutte contre le blanchiment d'argent***

À la suite du vol d'information sur la conformité dont a été victime un employé de CANAFE en octobre 2012, le cadre de gestion de la protection des renseignements personnels du Centre a fait l'objet d'essais très utiles. CANAFE a immédiatement signalé l'incident au service de police local, aux entreprises concernées, au Commissariat à la protection de la vie privée et aux personnes dont les renseignements avaient été volés. Puis, suivant une enquête interne, le Centre a renforcé ses politiques, ses procédures et son programme de formation en lien avec le stockage et le transport d'information sur des tiers. Des améliorations technologiques ont également été apportées pour réduire davantage le risque que représentent le stockage et le transport d'information lors d'un examen de conformité.

Les bureaux et les systèmes informatiques de CANAFE à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver sont protégés par des systèmes de sécurité intégrés et à couches multiples. Les employés n'ont accès qu'aux renseignements sensibles qu'ils ont besoin de connaître. Ils doivent conserver une cote de sécurité de niveau élevé à titre de condition de travail et reçoivent de la formation sur leurs responsabilités en lien avec la protection des renseignements personnels.

CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

CANAFE fournit des renseignements financiers aux services de police et aux autres organismes d'application désignés en vertu de la *Loi* pour faciliter les enquêtes et les poursuites en lien avec le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada. En respectant cette mission, le Centre – avec ses partenaires du régime – contribue de façon importante à la protection et à la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

APERÇU DE NOS DÉCLARATIONS D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Au cœur de notre capacité à accomplir notre mission se trouvent les données tirées des déclarations d'opérations financières que nous recevons des entités déclarantes. Sans cette information sur les opérations financières, nous ne serions pas en mesure de produire un renseignement financier utile pour les services de police et les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale dans le cadre de leurs enquêtes sur des activités qui menacent le système financier canadien et la protection des citoyens.

En 2012-2013, CANAFE a reçu 19 744 923 déclarations d'opérations financières. Le nombre important de déclarations ajoutées à nos fonds de données chaque année explique l'importance de la modernisation de nos systèmes analytiques de technologie de l'information, qui sont essentiels pour effectuer une analyse efficace du grand nombre de données financières. Les tableaux suivants illustrent les tendances dans les différentes déclarations reçues au cours des trois dernières années.

Déclarations d'opérations importantes en espèces

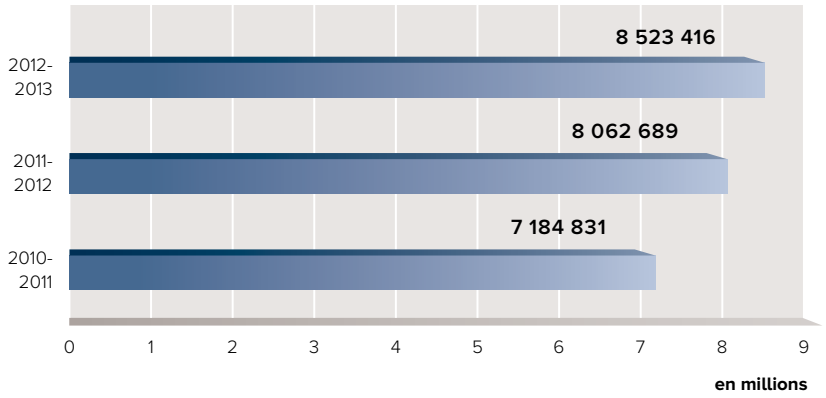

Une déclaration d'opération importante en espèces est transmise à CANAFE lorsqu'une entité déclarante reçoit une somme de 10 000 $ ou plus en espèces au cours d'une seule opération, ou lorsqu'elle reçoit deux montants ou plus totalisant 10 000 $ ou plus au cours d'une même période de 24 heures par une même personne ou en son nom.

Déclarations de télévirements

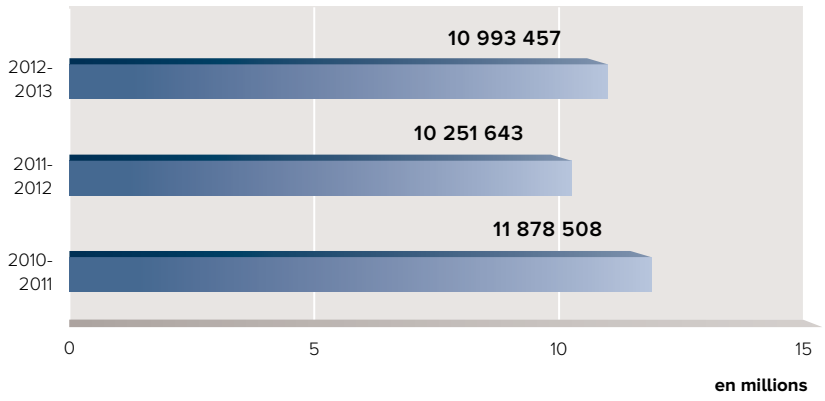

Une déclaration de télévirement est transmise à CANAFE lors de la réception d'instructions, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur, pour le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus vers le Canada ou vers l'étranger en une seule ou plusieurs opérations totalisant 10 000 $ ou plus au cours d'une même période de 24 heures effectuées par une même personne ou en son nom.

Déclarations d'opérations douteuses

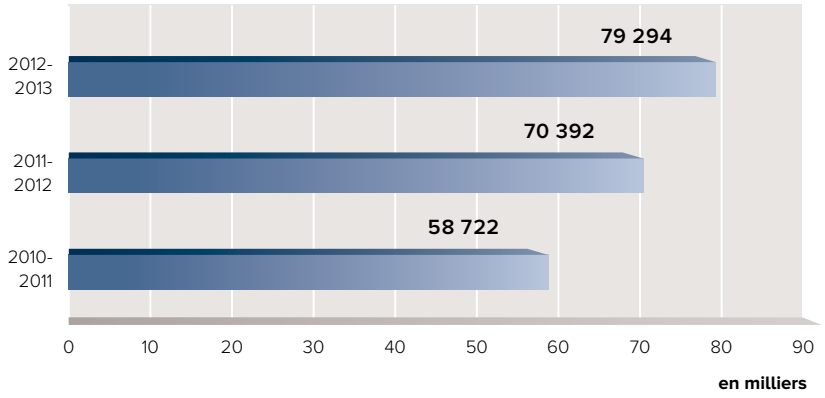

Une déclaration d'opération douteuse est transmise à CANAFE lorsqu'une opération financière a lieu, ou est tentée, et pour laquelle il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est en lien avec la perpétration, ou une tentative de perpétration, d'une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Contrairement aux autres types d'obligations, il n'y a pas de seuil monétaire en lien avec la déclaration d'opération douteuse.

QU'EST-CE QUE LE BLANCHIMENT D'ARGENT?

Le blanchiment d'argent est le processus permettant de camoufler la source de fonds ou de biens tirés d'activités criminelles. Le blanchiment d'argent compte trois étapes reconnues :

1. le ***placement*** qui signifie le placement des produits de la criminalité dans le système financier;
2. la ***dispersion*** qui signifie la conversion des produits de la criminalité en une autre forme et la création de couches complexes d'opérations financières pour camoufler la piste de vérification, la source et le propriétaire des fonds. Cette étape peut également compter des opérations comme l'achat et la vente d'actions, de biens ou de propriétés;
3. l'***intégration*** qui signifie le retour des biens au sein de l'économie afin de leur donner un aspect légitime.

Le processus de blanchiment d'argent est incessant; l'argent « sale » est continuellement introduit dans le système financier. Le processus évolue sans arrêt, au rythme des progrès technologiques.

Déclarations de mouvements transfrontaliers/de saisies aux douanes

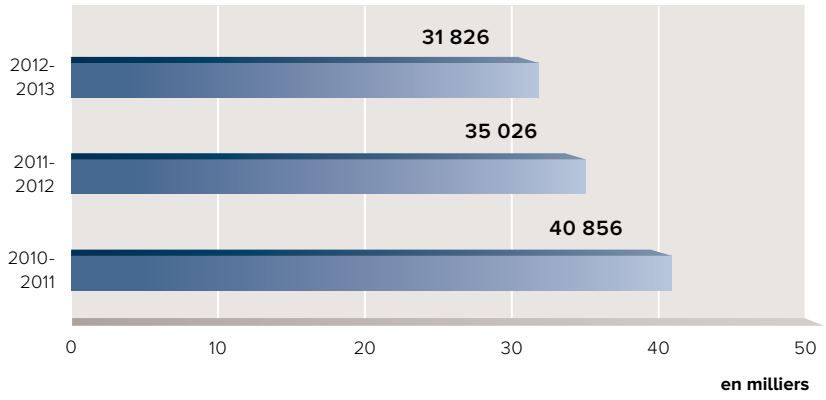

Une déclaration de mouvement transfrontalier est transmise à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) par une personne qui arrive au Canada, ou qui quitte le pays, en transportant une somme en espèces ou un instrument monétaire de 10 000 $ ou plus, ou par une personne qui envoie par la poste une telle somme vers le Canada ou à l'étranger ou qui reçoit une telle somme. L'ASFC transmet alors une déclaration à CANAFE. Une telle déclaration est également transmise à CANAFE lorsque l'ASFC saisit une somme en espèces ou des instruments monétaires pour lesquels une déclaration aurait dû être produite.

Déclarations de déboursements de casinos

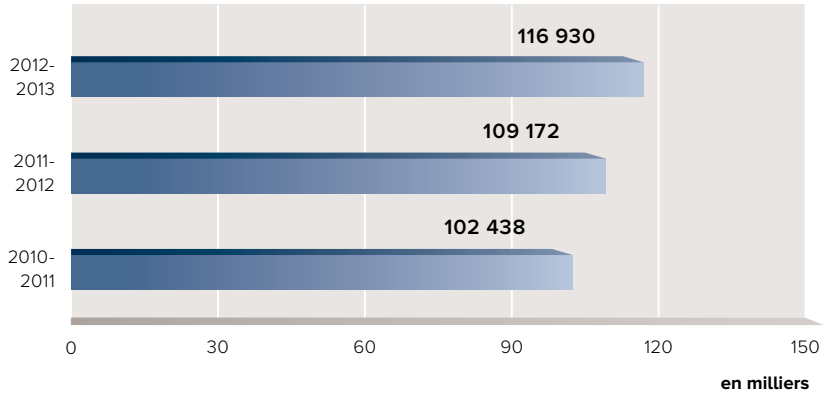

Une déclaration de déboursement de casino doit être transmise à CANAFE par un casino lorsqu'il débourse une somme de 10 000 $ ou plus en une seule ou plusieurs opérations au cours d'une période de 24 heures pour une même personne ou en son nom. L'obligation de déclarer les déboursements de casinos est entrée en vigueur en septembre 2009.

La quantité de déclarations que reçoit CANAFE varie d'une année à l'autre à cause de différents facteurs, dont les tendances économiques et la préférence des clients en matière d'instruments financiers.

> *La Sûreté du Québec a reconnu l'aide de CANAFE dans le cadre d'une enquête portant sur le vol de six millions de livres de sirop d'érable – d'une valeur d'environ 18 millions de dollars – d'un entrepôt commercial entre 2011 et 2012. Au total, 23 personnes font face à des accusations de complot, de vol, de recel et de fraude dans le cadre de cette enquête.*

RENSEIGNEMENT FINANCIER – COMMUNICATIONS

Le renseignement financier de CANAFE joue un rôle clé dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Nos communications comprennent des renseignements désignés sur des personnes et des entités, ainsi que sur des comptes et des opérations, lorsque le Centre a des motifs raisonnables de soupçonner que ces renseignements seraient pertinents à une enquête ou à une poursuite en lien avec le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou une autre menace à la sécurité du Canada. En 2012-2013, CANAFE a communiqué 919 tels cas, dont 719 étaient en lien avec le blanchiment d'argent, et 157 portaient sur le financement d'activités terroristes et des menaces à la sécurité du Canada. Quarante-trois communications portaient sur ces trois aspects.

CANAFE a fortement accru le nombre de communications de renseignement financier fournies aux partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale au cours des cinq dernières années.

Cas communiqués par CANAFE entre 2008-2009 et 2012-2013

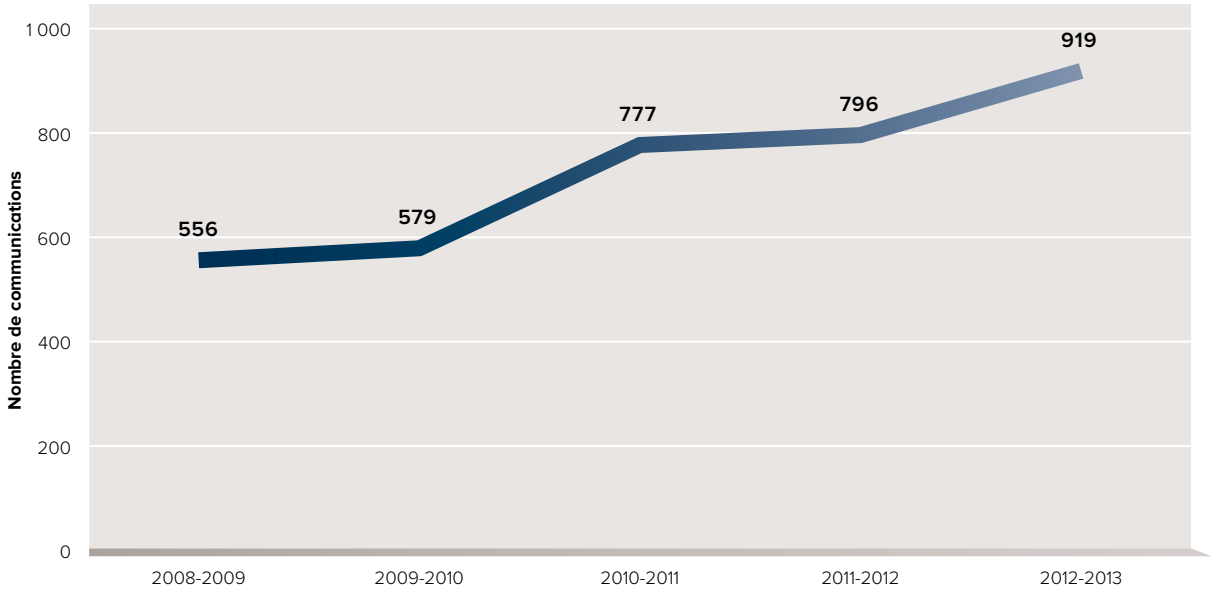

> *En avril 2013, la contribution de CANAFE au projet Lauréat de l'Unité permanente anticorruption a été reconnue par la Sûreté du Québec. Cinq personnes ont été citées dans des mandats d'arrestation qui comptaient des accusations de fraude, de corruption et de blanchiment d'argent en lien avec un contrat pour la construction du grand centre hospitalier du Centre de santé de l'Université McGill.*

Communications par type entre 2008-2009 et 2012-2013

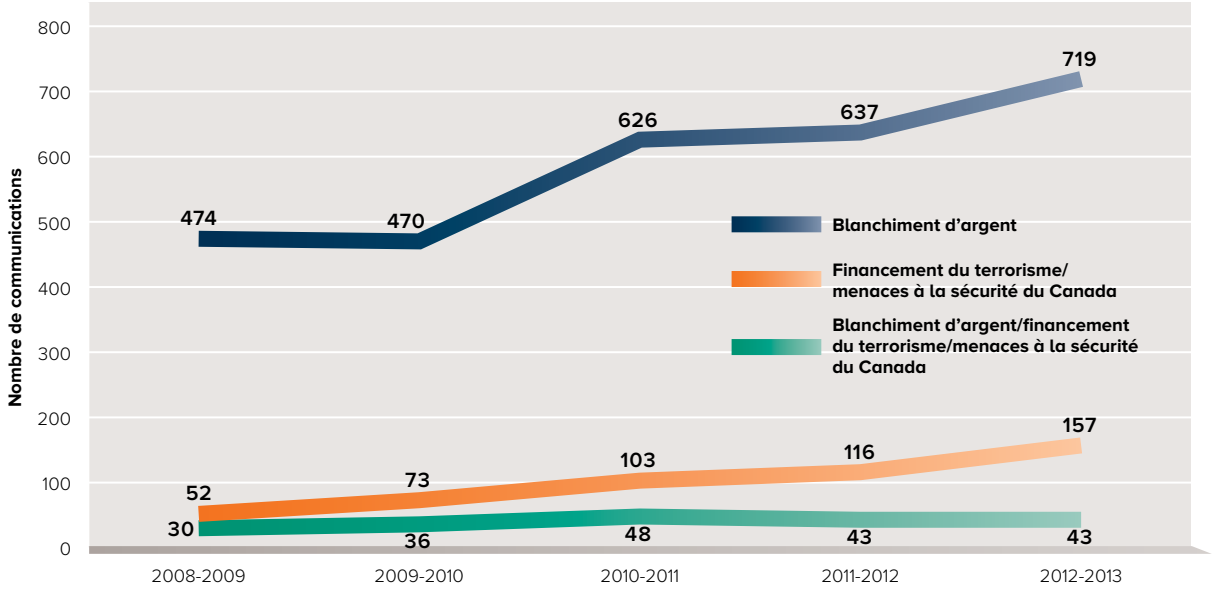

La valeur des communications de renseignement financier de CANAFE repose sur leur qualité et opportunité. Nos communications doivent comprendre du renseignement qui peut être exploité par nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Cela signifie que notre travail doit être étroitement harmonisé aux priorités de nos partenaires. Nous assurons cette harmonisation grâce à notre participation à l'Association canadienne des chefs de police et ses comités qui travaillent sur le crime organisé et la sécurité nationale, ainsi qu'au comité de Réponse intégrée canadienne au crime organisé. Nous travaillons également avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux du régime afin de promouvoir et de faciliter la rétroaction et la transmission volontaire de renseignements.

Grâce à cet échange continu, au cours de la dernière année, CANAFE a été en mesure d'avoir accès à de nouvelles bases de données d'organismes d'application de la loi, qui représentent d'importantes nouvelles sources d'information qui facilitent nos analyses et la production de renseignements financiers exploitables.

Le 27 mars 2013, la Sûreté du Québec a exécuté onze mandats d'arrêt dans la région de Montréal et celle de la ville de Québec dans le cadre d'une enquête portant sur un cas d'évasion fiscale et de fraude d'investissement totalisant plus de 14,5 millions de dollars et se déroulant sur quatre continents. Le stratagème concernait plus de 300 investisseurs qui plaçaient de l'argent dans des comptes de retraite immobilisés administrés par des sociétés de façade. Ces investisseurs retiraient ensuite les fonds, sans payer d'impôt. Un certain pourcentage était versé aux administrateurs du réseau en échange de leur aide dans le stratagème. La Sûreté du Québec a effectué cette enquête au cours d'une période de deux ans et a reconnu l'aide de CANAFE, de l'Autorité des marchés financiers et de Revenu Québec.

Photo : Mario Beauregard

QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS TERRORISTES?

Le financement d'activités terroristes est l'utilisation de fonds pour favoriser, planifier, faciliter et mettre en œuvre des actes de terrorisme dont le principal objectif n'est pas le gain financier.

Trois éléments distinguent le financement d'activités terroristes du blanchiment d'argent :

- les terroristes doivent commencer par obtenir les fonds nécessaires;
- les fonds peuvent provenir de sources légitimes, pas uniquement d'actes criminels;
- l'argent est le moyen, et non l'objectif – le but est d'utiliser ces fonds pour faciliter ou mettre en œuvre des activités criminelles.

Les services de police canadiens sont les principaux destinataires des communications de CANAFE. Nos communications sont souvent transmises à plus d'un destinataire, lorsque les seuils pertinents sont atteints, afin de faciliter le travail de plusieurs organismes en même temps.

En 2012-2013, nous avons communiqué 919 cas aux partenaires du régime afin de faciliter des enquêtes aux niveaux fédéraux, provinciaux et municipaux partout au pays. Cela comprend 149 communications à l'Agence du revenu du Canada et 96 communications à l'Agence des services frontaliers du Canada, une fois le seuil de communication aux services de police atteint.

Nombre de communications par destinataire (2012-2013)

Destinataires	Communications
Gendarmerie royale du Canada	580
Services de police municipaux	182
Service canadien du renseignement de sécurité	164
Agence du revenu du Canada	149
Services de police provinciaux	144
Unités du renseignement financier étrangères	131
Agence des services frontaliers du Canada	96
Centre de la sécurité des télécommunications Canada	32

En 2012-2013, le renseignement financier de CANAFE a permis de faciliter des enquêtes sur le blanchiment d'argent dans le contexte d'une vaste gamme d'enquêtes criminelles, où la source des produits criminels présumés était reliée à des infractions de trafic de drogues, de fraude, d'évasion fiscale, de taxes et d'accises, de corruption ainsi que de passage de clandestins et de trafic de personnes. Il est important de ne pas perdre de vue que ce type de crimes fait des victimes, entraîne de la violence et cause un préjudice réel à la société. CANAFE facilite des enquêtes qui sont importantes et pertinentes. Selon les renseignements fournis au Centre, les infractions sous-jacentes ont généré des produits soupçonnés d'être de source criminelle; CANAFE a ciblé ces produits dans ses communications en lien avec le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes.

> *En février 2013, la GRC a indiqué que CANAFE avait joué un rôle déterminant dans le cadre d'une enquête d'un an de l'Unité mixte des produits de la criminalité de Calgary qui a permis l'exécution de quatre mandats de perquisition et la saisie de marijuana, d'armes à feu, de documents, d'un véhicule et de produits de la criminalité évalués à 294 000 $US et 5 000 $CA.*

Types d'infractions sous-jacentes en lien avec une communication de cas[1]

Catégorie d'infraction sous-jacente	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Fraude	33 %	35 %	34 %
Drogues	26 %	27 %	27 %
Inconnue	14 %	11 %	8 %
Évasion fiscale	5 %	9 %	13 %
Taxes/accises	5 %	5 %	4 %
Corruption	5 %	5 %	5 %
Passage de clandestins/ trafic de personnes	4 %	3 %	3 %
Vol	3 %	6 %	5 %
Jeu illégal	1 %	1 %	2 %

CANAFE continue de recevoir un nombre important de divulgations de renseignements transmis volontairement de ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale ainsi que des membres du public. Ces divulgations sont souvent le point de départ de l'analyse de CANAFE. Elles permettent d'établir des liens entre des personnes et des entités – des liens qui permettent fréquemment aux organismes d'application de la loi de faire des percées dans des enquêtes en cours.

> *En juin 2012, l'Unité mixte des produits de la criminalité de la Gendarmerie royale du Canada à Toronto a exécuté des mandats de perquisition en lien avec le recyclage de produits de la criminalité, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, par l'entremise d'un cabinet d'avocats de Toronto. La GRC a attribué une partie de son succès à l'aide offerte par CANAFE.*

QUELLES SONT LES MENACES À LA SÉCURITÉ DU CANADA?

CANAFE fournit des renseignements financiers pertinents aux enquêtes sur les menaces à la sécurité du Canada, notamment :

- l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;
- les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse, ou comportent des menaces envers quiconque;
- les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence grave contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique, religieux ou idéologique au Canada ou dans un État étranger;
- les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement, par la violence.

[1] Une communication de CANAFE peut porter sur des produits générés à partir de plusieurs infractions sous-jacentes; les pourcentages compris dans ce tableau ne totalisent donc pas nécessairement 100 %.

Divulgations de renseignements transmis volontairement reçues entre 2008-2009 et 2012-2013

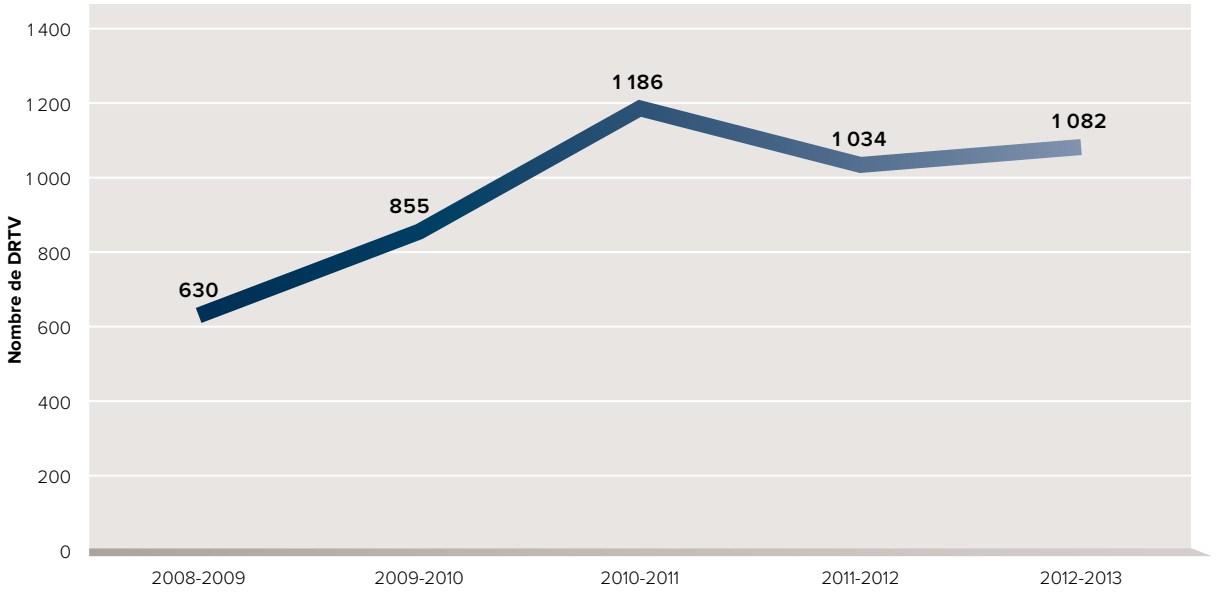

CANAFE tient compte de la nature transnationale du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes et est engagé à travailler avec des alliés et des partenaires internationaux pour protéger les Canadiens et Canadiennes, ainsi que l'intégrité du système financier du Canada. En 2012-2013, le Centre a reçu 202 demandes d'unités du renseignement financier étrangères, et en a transmis 105 afin d'approfondir ses propres analyses d'opérations financières internationales.

Relations de travail internationales entre 2008-2009 et 2012-2013

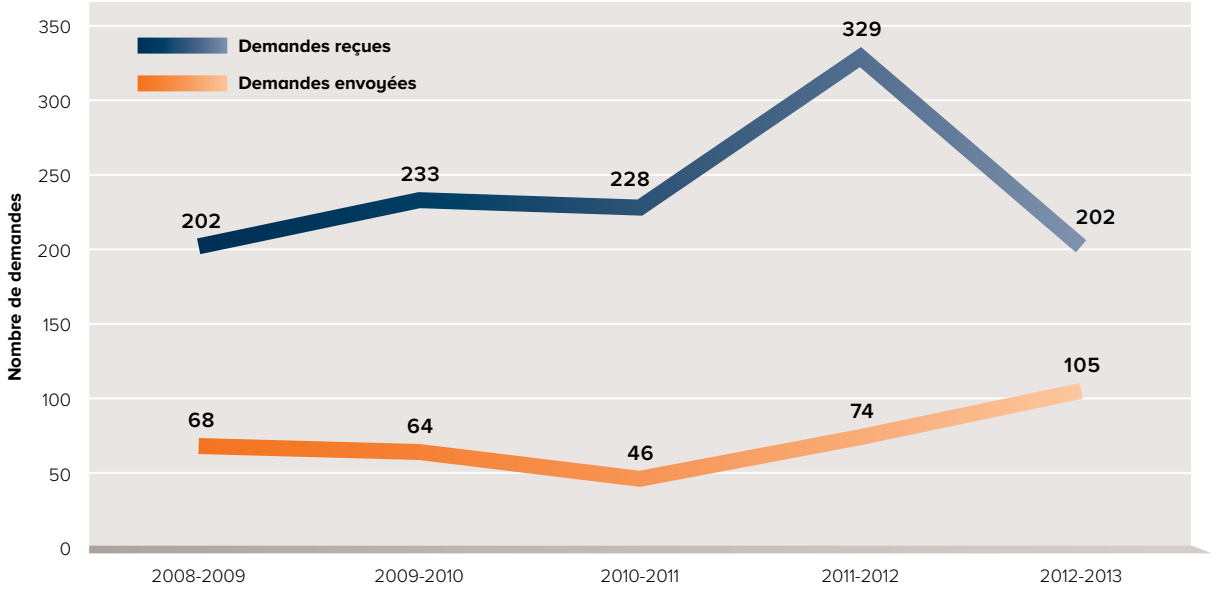

À l'avenir, CANAFE se penchera sur le renforcement de ses relations avec ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale et internationale ainsi que sur l'amélioration de la quantité et de la qualité de la rétroaction qu'ils nous font parvenir. Le Centre est également engagé à fournir à ses analystes du renseignement les outils et la formation personnalisés dont ils ont besoin pour s'assurer de produire un renseignement de grande qualité, opportun et exploitable.

LA VALEUR DES COMMUNICATIONS DE CANAFE : CE QU'EN DISENT NOS PARTENAIRES

Cette communication est, jusqu'à maintenant, celle qui comprend le plus de renseignements pertinents. Elle est exceptionnellement bien préparée, résume ce que nous soupçonnions et confirme les conclusions de l'enquêteur. De plus, deux autres comptes auprès d'institutions financières à l'extérieur de l'Ontario, qui font partie des cinq principales banques à charte, ont été découverts. Des ordres de production/des mandats de perquisition supplémentaires seront demandés grâce aux renseignements fournis par CANAFE. [TRADUCTION]

— Unité mixte des produits de la criminalité de la GRC à Ottawa

Les informations reçues nous ont aidés à consolider des saisies de biens infractionnels. Les informations de CANAFE se sont avérées pertinentes sur différents volets. Ces informations nous ont aidés à évaluer le volet « produits de la criminalité ». Nous avons aussi utilisé les informations pour la rédaction de nos mandats et ordonnances de communication. De plus, les informations obtenues ont été utiles lors des interrogatoires.

— Service de police de la ville de Montréal

La communication de CANAFE a été essentielle au dossier. Au départ, j'étais le déposant et me fiais sur la communication pour chaque ordonnance, y compris les traités d'entraide juridique, qui étaient au dossier. Elle a également permis de corroborer l'information des témoins et a permis d'expliquer le déplacement des fonds de l'entreprise X à l'entreprise Y. De plus, notre capacité à partager cette information détaillée avec nos partenaires a rehaussé notre crédibilité et a amélioré notre relation avec nos collègues étrangers. Honnêtement, je ne crois pas que j'aurais été en mesure d'assembler ce cas sans l'aide de CANAFE. [TRADUCTION]

— Groupe de lutte contre la corruption internationale de la GRC à Calgary

La déclaration d'opération douteuse nous a donné un nouvel aperçu des opérations financières de la personne X. L'information était opportune et pertinente. La communication a été bien reçue par les autres organismes d'application de la loi. L'opportunité de la communication était excellente. Elle contenait des renseignements très pertinents qui nous ont permis de découvrir plusieurs nouvelles pistes et de trouver les biens. [TRADUCTION]

— Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN) – États-Unis

Les demandes de CANAFE sont de plus en plus importantes pour la plupart de mes enquêtes, surtout celles portant sur le blanchiment d'argent. Je crois maintenant que les divulgations de renseignements transmis volontairement à CANAFE représentent la première étape de toutes mes enquêtes, car elles permettent de simplifier les enquêtes et la demande d'autorisations judiciaires. [TRADUCTION]

— Service de police de la ville de Toronto

Le délai rapide de traitement est particulièrement apprécié. Les communications comprenaient de l'information nouvelle qui était source d'intérêt ainsi que des numéros de compte que nous ne connaissions pas. Le Service a été en mesure de trouver d'autres liens qui ont facilité notre enquête sur la sécurité nationale. L'information comprise dans les déclarations de télévirements s'est avérée une source précieuse de renseignement. [TRADUCTION]

— Service canadien du renseignement de sécurité

La divulgation a permis de confirmer plusieurs liens entre les individus et des sociétés, elle a grandement augmenté la portée potentielle de la fraude et elle a démontré que les participants à la fraude utilisent plusieurs stratagèmes différents et que ces stratagèmes génèrent de l'argent liquide. Les résultats de la divulgation ont été très rapides. Les informations obtenues de la divulgation ont permis d'augmenter grandement le potentiel de l'enquête, d'identifier la personne qui semble être la tête dirigeante du réseau, d'établir des liens entre les individus et de démontrer que les stratagèmes utilisés génèrent de l'argent comptant.

— Agence du revenu du Canada

APERÇU D'UN CAS

L'exemple suivant illustre comment CANAFE est en mesure de contribuer à l'enquête d'un organisme d'application de la loi sur la corruption possible de fonctionnaires étrangers par une personne ou une entité canadienne.

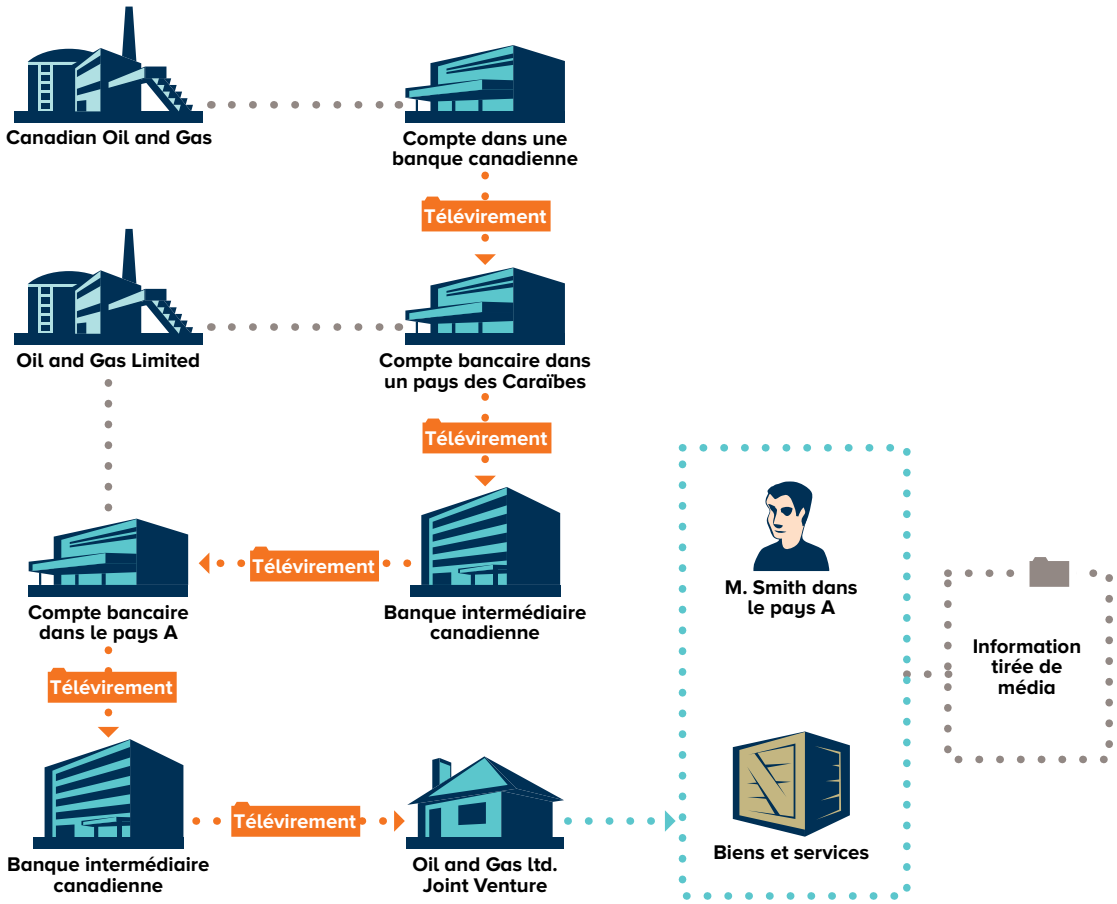

Les reportages des médias du pays A indiquaient que *Oil and Gas Limited* était soupçonné d'avoir acheté des biens et des services pour M. Smith, un fonctionnaire local, afin d'influencer ses décisions en lien avec l'entreprise. *Oil and Gas Limited* est une filiale de *Canadian Oil and Gas* au pays A.

Un service de police canadien a transmis de l'information volontairement à CANAFE concernant *Oil and Gas Limited* et *Canadian Oil and Gas* dans le cadre d'une enquête de blanchiment d'argent et de corruption d'un fonctionnaire étranger.

À l'aide de cette information, CANAFE a effectué une recherche dans ses fonds de données qui a permis de découvrir un déplacement de fonds indiquant le blanchiment d'argent.

Selon le déplacement de fonds, *Oil and Gas Limited* était financé par sa société-mère, *Canadian Oil and Gas*; les fonds passaient du Canada vers un compte de banque aux Caraïbes par l'entremise d'une banque intermédiaire canadienne, puis étaient déposés dans un compte au pays A. Le compte de banque aux Caraïbes se trouve dans un pays reconnu pour le blanchiment d'argent afin de camoufler la source des fonds.

Il a également été déterminé qu'à 21 reprises, les mêmes montants avaient été transférés du compte aux Caraïbes d'*Oil and Gas Limited* vers son compte de banque au pays A, un jour après leur dépôt dans les comptes de *Canadian Oil and Gas*.

Le Groupe d'action financière considère que le transfert de fonds vers un compte et hors de celui-ci, souvent appelé un compte de transit, le même jour ou sous peu, représente un indicateur de blanchiment d'argent. Selon les indicateurs du Groupe Egmont, ce genre d'activité est atypique ou non-rentable pour des transferts de fonds d'une compétence étrangère et vers celle-ci, car il n'y a pas d'avantage à effectuer des opérations de cette façon dans un tel cas.

CANAFE a été en mesure de découvrir cette information, car le Centre est une des quelques unités du renseignement financier au monde qui reçoit des déclarations de télévirements (du Canada ou vers celui-ci) de 10 000 $ ou plus au cours d'une période de 24 heures.

CANAFE a également été en mesure de trouver un compte appartenant à *Oil and Gas Limited Joint Venture* auprès d'une banque au Canada dans lequel *Oil and Gas Limited* avait transféré des fonds de son compte au pays A.

CANAFE a transmis une communication au service de police ayant envoyé les renseignements volontairement. Sans le renseignement financier fourni par CANAFE permettant d'établir des liens entre les finances des sujets au Canada, l'enquête n'aurait pas progressé aussi facilement.

RENSEIGNEMENT FINANCIER – ÉVALUATIONS STRATÉGIQUES ET RAPPORTS

CANAFE produit des renseignements financiers stratégiques à partir d'examens et d'analyses détaillés du contenu de ses fonds de données et d'autres sources d'information afin de découvrir les tendances dans les activités criminelles et les mécanismes en évolution qui facilitent le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le but de ces renseignements est de cibler les menaces, les risques et les vulnérabilités, et de faciliter l'élaboration de mesures stratégiques et de lutte qui permettent de restreindre l'environnement opérationnel des blanchisseurs de fonds et des financiers du terrorisme.

Le Centre prépare et fournit différents types de renseignements stratégiques pour tenir compte des priorités des décideurs en matière de sécurité nationale, de nos partenaires nationaux du régime et de la collectivité plus vaste de la sécurité et du renseignement. Nous partageons également nos résultats de recherche et notre expertise, obtenons la participation de nos partenaires dans des intérêts conjoints, et offrons de l'aide au besoin en réponse aux demandes prioritaires ponctuelles des ministères et organismes du gouvernement fédéral et aux partenaires alliés. Par exemple, en 2012-2013, nous avons effectué une évaluation stratégique des aspects financiers d'une importante source de passage de clandestins, obtenant ainsi un aperçu analytique du sujet, qui a été bien reçue par nos partenaires du régime.

En mars, CANAFE a également organisé une conférence intitulée *Le crime organisé italien : L'infiltration dans l'économie légitime au Québec et en Ontario*. Plus de 120 participants de l'ambassade italienne et d'organisations fédérales italiennes, ainsi que d'organismes municipaux, provinciaux et fédéraux y ont assisté. Cette conférence a permis d'obtenir une meilleure compréhension de l'enjeu grâce à l'échange de leçons tirées au sein de la collectivité de la sécurité et du renseignement.

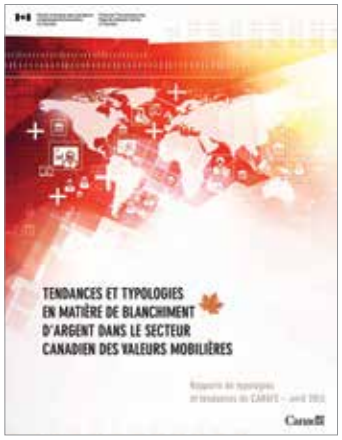

Les rapports sur les tendances et les typologies de CANAFE évaluent les tendances qui caractérisent le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. À cette fin, le Centre a produit, en 2012, un rapport sur le secteur des valeurs mobilières, décrivant comment ses produits et services peuvent être utilisés pour recycler des fonds. Le rapport concluait que le secteur des valeurs mobilières doit mettre en œuvre un programme de conformité plus stricte afin de permettre une détection plus rapide du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes, alors que plus de services et produits sont offerts aux consommateurs.

> *« Dans un cas de manipulation boursière, après que le cours d'une action ait été augmenté artificiellement, les auteurs de la fraude ont utilisé des prête-noms pour déposer des certificats papier de cette entreprise dans des comptes de courtage. L'on soupçonne que les certificats ont été donnés aux prête-noms dans le cadre d'une transaction hors marché. Les actions ont été vendues sur le marché libre peu après le dépôt des certificats. Les fonds ont été rapidement retirés des comptes de courtage et envoyés à l'étranger, à des personnes soupçonnées d'être responsables du stratagème de manipulation boursière. »*
>
> ***Tendances et typologies en matière de blanchiment d'argent dans le secteur canadien des valeurs mobilières***

En 2012-2013, les analystes stratégiques de CANAFE ont également trouvé d'importants indicateurs de risque au sein de différents secteurs d'entités déclarantes. Le Centre a également produit du renseignement stratégique sur les tendances financières en lien avec des organisations terroristes régionales et figurant sur la liste du Canada; et une analyse des répercussions financières de l'instabilité au Moyen-Orient.

L'expertise de CANAFE en matière de renseignement stratégique sur le financement du terrorisme a aidé les décideurs du Comité de coordination interministérielle pour l'inscription à la liste des entités et particuliers liés à des activités terroristes. Nous avons également partagé notre expertise avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement en ce qui a trait au régime de sanction, et avons contribué à des évaluations du renseignement effectuées par le Secrétariat de l'évaluation du renseignement, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre intégré d'évaluation du terrorisme ainsi qu'à d'autres évaluations conjointes avec différents partenaires canadiens et alliés. De plus, CANAFE a participé à des activités d'établissement de normes pour le régime mondial de lutte contre le terrorisme.

L'expertise du Centre en matière de financement d'activités terroristes a également été utilisée à des fins d'éducation, dont le projet Kanishka du gouvernement du Canada qui encourage la recherche sur des enjeux en lien avec la lutte contre le terrorisme et qui investit dans une telle recherche. De plus, nous continuons de produire le document trimestriel de source ouverte *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes* à l'intention du gouvernement et du public.

De concert avec la gamme d'activités décrites plus haut, CANAFE effectue une recherche et une analyse stratégiques plus vastes afin de remettre en question ses hypothèses dans certains domaines clés, dont la façon dont le Centre conceptualise le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et comment il répond à ces menaces. À cette fin, et en collaboration avec le Centre intégré d'évaluation du terrorisme, nous avons organisé un atelier sur le modèle de ressourcement du terrorisme pour treize ministères et organismes gouvernementaux afin d'étudier son application, ses points forts et ses défis. En tenant compte du fait que le financement d'activités terroristes est différent du blanchiment d'argent, CANAFE continuera de travailler avec ses partenaires afin de mieux comprendre et d'analyser la viabilité du modèle de ressourcement du terrorisme pour l'avenir.

LA VALEUR DU RENSEIGNEMENT FINANCIER STRATÉGIQUE : CE QU'EN DISENT NOS PARTENAIRES

C'est un excellent document sur le financement des groupes terroristes. Il permet de combler un important écart dans le renseignement. Nous vous félicitons pour cette solide analyse. [TRADUCTION]

— Service canadien du renseignement de sécurité

Nous apprécions vraiment le produit de CANAFE. Non seulement a-t-il permis de changer notre point de vue, mais a également inspiré la façon dont nous élaborons notre évaluation actuelle du financement du terrorisme. En ce qui a trait au contenu, au ton et au jugement analytique, les produits d'analyse stratégique de CANAFE sont de très haut niveau. Pour moi, ils ont permis de fixer la rédaction de notre analyse actuelle du financement du terrorisme : concise et incisive avec des jugements clés et du renseignement connexe présentés de façon sobre pour permettre aux consommateurs occupés de bien comprendre et de former leurs propres points de vue. [TRADUCTION]

— Strategic Assessments and Typologies Intelligence Branch, Australian Transaction Reports & Analysis Centre (AUSTRAC)

Je crois que vous avez parfaitement saisi la situation du financement du terrorisme. [TRADUCTION]

— Centre intégré d'évaluation du terrorisme

Le cinquième volet de nos cours d'été internationaux sur le terrorisme vient de se terminer. Selon leur évaluation du cours, les étudiants ont beaucoup apprécié le niveau d'expertise et les capacités de communication que vous avez démontrés. Grâce à vous et à vos collègues, ils se sentent mieux informés quant aux nombreux défis que présente le terrorisme. [TRADUCTION]

— Directeur, Hautes Études Internationales, Université Laval

J'ai trouvé que le document de CANAFE illustrait clairement et de façon concise les différents mécanismes utilisés par ce groupe terroriste pour financer ses activités et la façon dont les organisations canadiennes y avaient contribué. De plus, je juge très utile l'analyse prévisionnelle de la façon dont les stratégies de financement peuvent évoluer selon les répercussions des événements politiques qui peuvent avoir une influence sur le déplacement de l'aide financière du Canada vers le groupe terroriste et d'autres organisations connexes. [TRADUCTION]

— Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC

COORDINATION STRATÉGIQUE ET COLLABORATION PANGOUVERNEMENTALE

Notre travail stratégique porte également sur la politique stratégique et les affaires publiques. Nous collaborons étroitement avec le ministère des Finances du Canada et d'autres partenaires importants, échangeant notre expertise et notre point de vue en matière de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes afin de cibler les améliorations pouvant être apportées à la loi afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

En 2012-2013, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a mené un deuxième examen parlementaire quinquennal de la *Loi*. Pendant l'examen parlementaire, CANAFE a témoigné devant le Comité à trois différentes occasions. Le 20 mars 2013, le Comité a présenté son rapport qui comprenait 18 recommandations présentement à l'étude par le gouvernement du Canada. CANAFE continue de travailler avec le ministère des Finances, le responsable en matière de politique du régime, pour déterminer plusieurs propositions de modifications dans le cadre de l'examen de la *Loi*.

PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Comme première ligne de défense dans la dissuasion, la détection et la prévention du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes, les entités déclarantes de partout au pays jouent un rôle essentiel pour protéger les Canadiens et Canadiennes, ainsi que l'intégrité du système financier du Canada. Alors qu'elles ciblent les risques, donnent de la formation à leurs employés, tiennent des documents et vérifient l'identité de leurs clients, les entreprises partout au pays rendent la tâche plus difficile pour les criminels et les terroristes désirant déployer leurs activités au Canada. Dans un même ordre d'idée, grâce à la production de déclarations d'opérations de grande qualité, les entités déclarantes fournissent à CANAFE les données nécessaires à l'élaboration d'un renseignement financier exploitable pour nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

Grâce à la prestation d'un programme de conformité national efficace et axé sur les risques, le Centre s'assure que les entités déclarantes respectent leurs obligations juridiques, ce qui permet de créer un effet de dissuasion pour ceux qui désirent blanchir de l'argent ou lever des fonds pour des activités terroristes. Le programme de conformité permet également la collecte de déclarations d'opérations financières qui sont les assises de notre analyse et de notre renseignement financier.

Le programme de conformité du Centre, dont l'organisme central est à Ottawa, compte des bureaux opérationnels à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Ces bureaux offrent une présence sur place et s'assurent que les entités déclarantes disposent des mesures nécessaires pour détecter et dissuader de façon efficiente et efficace le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE déploie différentes activités d'évaluation et d'application pour déterminer si une entité respecte ses obligations en vertu de la partie 1 de la *Loi*. L'approche exacte varie d'une année à l'autre, alors que certaines activités sont davantage exploitées. Ces approches comprennent :

- s'assurer que les personnes et les entités assujetties à la *Loi* comprennent leurs obligations juridiques et mettent en œuvre les mesures de contrôle nécessaires;
- fournir une aide technique et d'autres services de soutien pour améliorer la qualité des déclarations;
- établir des relations avec les organismes de réglementation et les intervenants clés;
- surveiller la qualité des données comprises dans les déclarations;
- évaluer la conformité par l'entremise de différents types d'examens;
- tenir à jour un registre des entreprises de services monétaires;
- prendre les mesures nécessaires en cas de non-conformité, qui peuvent parfois être des pénalités administratives pécuniaires ou des communications de non-conformité au service de police pertinent.

SECTEURS ASSUJETTIS À LA *LOI*

- Comptables
- Notaires de la Colombie-Britannique
- Casinos
- Négociants en métaux précieux et pierres précieuses
- Entités financières
- Assurance-vie
- Entreprises de services monétaires
- Immobilier
- Courtiers en valeurs mobilières

OBLIGATIONS DES SECTEURS

- Vérification de l'identité des clients
- Tenue de documents
- Transmission de déclarations
- Détermination des tiers
- Programme de conformité
- Inscription des entreprises de services monétaires auprès de CANAFE

Conformité axée sur les risques

Afin de faciliter l'évaluation et l'application de la conformité, la *Loi* permet à CANAFE d'examiner les documents et les activités d'une entité déclarante assujettie à la *Loi*.

Compte tenu du nombre et de la diversité des entités déclarantes, CANAFE utilise une approche axée sur les risques pour administrer son programme de conformité à l'échelle de tous les secteurs. Cette approche permet de s'assurer que les activités de conformité tiennent compte du risque de non-conformité de l'entité déclarante, de la probabilité et des répercussions du manque de conformité, ainsi que des caractéristiques propres au secteur.

Dans le cadre d'une nouvelle initiative, CANAFE a récemment créé une équipe responsable des entités déclarantes majeures pour mieux gérer ses relations avec les plus grandes entités déclarantes du secteur financier. Dès 2013-2014, cette équipe déploiera des activités de mobilisation personnalisées et de supervision continue dans le cadre des efforts continus de CANAFE pour améliorer la conformité et faciliter une meilleure déclaration.

QUE DOIT-ON DÉCLARER?

Les opérations douteuses en lien avec le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes, peu en importe la valeur, ainsi que les tentatives d'opérations douteuses;

La présence de biens appartenant à un groupe terroriste, ou sous son contrôle, ou de l'information sur une opération ou une tentative d'opération concernant un tel bien;

Les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus;

Les opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus;

Les déboursements de casinos de 10 000 $ ou plus.

Évaluation et application de la conformité

Alors que le Centre utilise un ensemble d'activités d'évaluation et d'application, les examens sont le principal instrument pour déterminer si une entité déclarante respecte ses obligations juridiques.

En 2012-2013, CANAFE a effectué 1 157 examens, dépassant l'objectif original pour l'année.

Examens

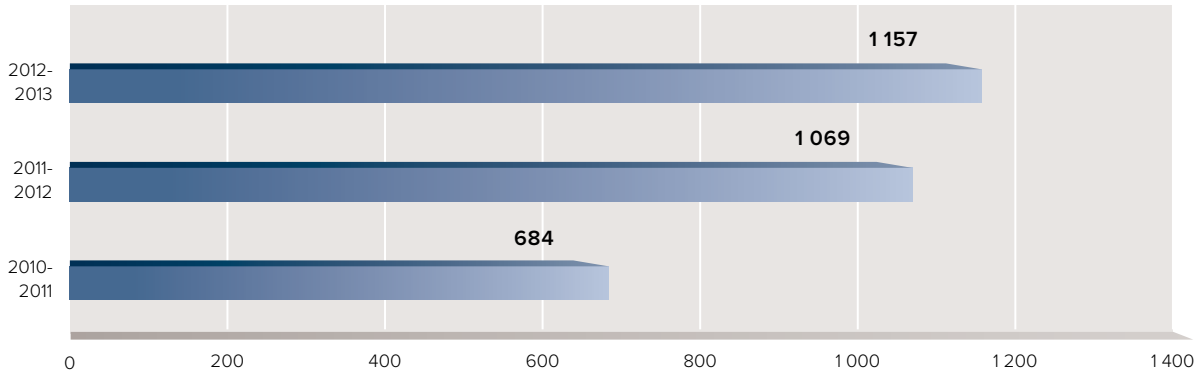

CANAFE revoit ses processus sur une base régulière pour s'assurer que son programme de conformité est clair, approprié et prospectif. À cette fin, nous avons amélioré notre processus d'examen pour harmoniser les activités d'évaluation et d'application selon le niveau de non-conformité observé et pour communiquer les résultats de l'examen de façon plus transparente. Cela nous permet également de nous assurer que nous utilisons nos ressources de la façon la plus efficace possible, tout en ayant le meilleur impact sur le niveau de conformité des différents secteurs assujettis à la *Loi*.

Lorsqu'un cas important de non-conformité est décelé lors d'un examen, CANAFE met en œuvre des mesures d'application personnalisées, qui peuvent comprendre l'imposition d'une pénalité administrative pécuniaire pour favoriser un changement de comportement. En 2012-2013, CANAFE a imposé 12 pénalités de cette nature, pour un total de 41 pénalités depuis l'établissement des pénalités administratives pécuniaires en 2008.

Lorsque le cas de non-conformité est grave, ou qu'il n'y a que peu ou aucune possibilité d'amélioration, nous pouvons communiquer cette information à un organisme d'application de la loi. Depuis 2004, CANAFE a communiqué 39 cas en lien avec un manque de conformité.

Au cours de la dernière année, CANAFE a émis 4 008 rapports d'évaluation de la conformité à l'échelle de plusieurs secteurs afin d'évaluer les obligations en lien avec le programme de conformité, d'obtenir plus de détails sur notre évaluation des risques que présentent les secteurs, et d'élargir notre connaissance des catégories d'entités déclarantes. En 2013-2014, nous effectuerons un examen de la fonctionnalité du système utilisé pour administrer les rapports d'évaluation de la conformité afin de simplifier le processus qu'utilisent les répondants, tout en nous permettant d'obtenir l'information dont nous avons besoin pour notre programme de conformité.

CANAFE a conclu vingt protocoles d'entente avec des organismes de supervision et de réglementation provinciaux, nationaux et internationaux afin d'accroître l'efficience de ses opérations et de réduire le fardeau redditionnel pour les personnes et les entités devant respecter certaines obligations en vertu de la *Loi*. En 2012-2013, le Centre a dressé un cadre en collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières afin d'effectuer un examen parallèle des institutions financières sous réglementation fédérale. Ces examens permettront de tirer parti des efforts complémentaires des deux organismes et de réduire la possibilité de frais généraux administratifs pour les entités déclarantes.

Relations et soutien en matière de conformité

Les entités déclarantes fournissent à CANAFE l'information nécessaire pour produire un renseignement financier en transmettant des déclarations exactes et de grande qualité. CANAFE est engagé à aider ces entités déclarantes à bien comprendre leurs obligations en élaborant et en entretenant des relations avec elles et avec leurs organismes de réglementation et associations respectifs.

En 2012-2013, nous avons répondu à 8 163 appels téléphoniques et courriels et avons fourni 245 interprétations de politique. Nous avons organisé de nombreuses séances d'information et présentations sur des sujets clés dans le cadre de différents événements, dont l'atelier de CANAFE à Toronto en avril 2012 où nous avons insisté sur l'importance d'améliorer la qualité des données.

En vertu des obligations juridiques pour le secteur des entreprises de services monétaires, 184 nouvelles entreprises de cette nature se sont inscrites auprès de CANAFE cette année. De plus, 316 d'entre elles ont renouvelé leur inscription, ce qui porte à 788 le nombre d'entreprises de services monétaires inscrites auprès de CANAFE. Cette inscription est la première étape permettant de s'assurer que ce secteur respecte la *Loi*.

Au cours de la dernière année, CANAFE a également publié des dépliants pour le secteur des négociants en métaux précieux et pierres précieuses et des entreprises de services monétaires. Pour répondre aux besoins du secteur des entreprises de services monétaires qui est très diversifié, le dépliant explique clairement, dans huit langues différentes, les exigences que ce secteur doit respecter en vertu de la *Loi*. Le dépliant a été affiché sur notre site Web, avec une nouvelle section en langage clair.

En février 2013, le gouvernement a publié des modifications pour renforcer les exigences existantes en matière de vigilance à l'égard de la clientèle et la tenue de documents. En prévision de l'entrée en vigueur de ces modifications, en février 2014, CANAFE a préparé des lignes directrices révisées pour les entités déclarantes.

NOTRE CONTRIBUTION MONDIALE

Compte tenu de la portée transnationale du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, CANAFE participe activement, avec ses alliés et partenaires, aux efforts mondiaux de lutte contre ces menaces. Le renseignement financier est essentiel pour suivre les déplacements internationaux de fonds illicites. Par l'entremise d'un protocole d'entente bilatéral, nous sommes en mesure de communiquer nos renseignements à plus de 80 unités du renseignement financier partout dans le monde. Également, les unités du renseignement financier étrangères sont en mesure de partager leur renseignement avec CANAFE, alimentant ainsi nos analyses des opérations financières internationales. À l'échelle multilatérale, nous travaillons avec le ministère des Finances, d'autres partenaires du régime, le secteur privé et des organisations internationales pour effectuer de la recherche, élaborer des politiques et des normes communes et échanger des pratiques exemplaires.

Engagement bilatéral

Depuis sa création en 2000, le Centre a conclu des ententes de partage d'information avec un certain nombre d'unités du renseignement financier étrangères, permettant l'échange de renseignements financiers lors de l'atteinte des seuils pertinents. En 2012-2013, CANAFE a conclu un protocole d'entente avec les unités du renseignement financier du Honduras et du Paraguay et a poursuivi ses négociations avec un certain nombre d'autres compétences.

Le Centre a également organisé des rencontres bilatérales et des visites de sensibilisation tout au long de l'année dans le cadre desquelles nous avons échangé des connaissances et de l'expertise avec des partenaires internationaux. En janvier 2013, le directeur de CANAFE a rencontré certains de ses homologues à Washington D.C., y compris des représentants du United States Financial Crime Enforcement Network, du Trésor américain, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour discuter des priorités et des plans pour une prochaine collaboration. En 2012, des responsables de CANAFE ont également visité les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie pour discuter des enjeux de la technologie de l'information en ce qui a trait à la modernisation de systèmes analytiques. De plus, des responsables de CANAFE ont rencontré des homologues de l'Albanie, de l'Arménie, du Nigeria et du Royaume-Uni pour échanger des connaissances, des points de vue et des leçons retenues.

Engagement multilatéral

Les relations avec des organismes multilatéraux, comme le Groupe d'action financière, le Groupe Egmont, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, permettent à CANAFE d'élaborer et de peaufiner des politiques et de la formation qui renforcent les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes partout dans le monde.

En 2012-2013, CANAFE a participé à titre d'expert à la délégation du Canada auprès du Groupe d'action financière, dirigée par le ministère des Finances. Dans ce rôle, nous avons participé à l'élaboration de la méthodologie qui sera utilisée pour évaluer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de toutes les compétences au cours des prochaines années.

CANAFE a également participé à trois rencontres plénières du Groupe d'action financière, contribuant aux efforts du groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre, du groupe de travail sur les typologies, du groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, et du groupe d'examen de la coopération internationale. Après les séances plénières, le Centre a publié des avis à l'intention du public sur les compétences qui présentent des lacunes stratégiques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

En janvier 2013, un représentant de CANAFE est devenu le coprésident du groupe de travail sur les typologies du Groupe d'action financière.

En avril 2012, un représentant de CANAFE a été nommé coprésident du groupe d'examen régional pour les Amériques, qui travaille sur le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme d'un certain nombre de pays. Trinité-et-Tobago et le Venezuela ont amélioré leur régime et ont été retirés du groupe d'examen de la coopération internationale pendant cette période. Le groupe d'examen régional pour les Amériques a également travaillé avec Cuba et a été en mesure de négocier un plan d'action qui permettra à ce pays d'améliorer son régime. Au cours de la dernière année, CANAFE a également participé à l'évaluation mutuelle de Curaçao effectuée par le Groupe d'action financière des Caraïbes.

Le Groupe Egmont, un réseau d'unités du renseignement financier, favorise la collaboration internationale dans la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Comme au cours des années précédentes, CANAFE a participé à un certain nombre d'initiatives du Groupe en 2012-2013. Nous avons assumé un rôle de leadership dans l'important projet d'examen fondé sur la charte du Groupe Egmont, qui comprenait l'ébauche de documents importants qui établiront la prochaine direction du Groupe. Nous avons supervisé la transition de la responsabilité du nouveau directeur du groupe de travail sur la formation, offrant pour une troisième année consécutive un programme de formation lors de la séance plénière du Groupe Egmont, en juillet 2012, et nous avons participé à la prestation de huit séances du cours sur l'analyse tactique et l'analyse stratégique d'Egmont.

En 2012-2013, CANAFE a également mis sur pied le cours du Groupe Egmont sur la supervision, en collaboration avec ses homologues de l'Australie, de la Malaisie et du Liban qui ont étudié le contenu du cours pour s'assurer que le programme est pertinent pour un public international. Le cours présente aux autorités mondiales les capacités et les connaissances de base nécessaires pour effectuer des examens de supervision. En janvier 2013, nos agents de conformité ont assuré la prestation d'un cours pilote pour douze participants de l'Afghanistan, de l'Australie, de Barbade, du Belize, du Guatemala, de l'Inde, du Liban, du Mexique, du Pérou et des États-Unis. En plus d'échanger des pratiques exemplaires avec ces organismes de supervision, ce cours nous a permis de renforcer nos relations bilatérales et multilatérales.

Au cours de la prochaine année, CANAFE continuera de travailler avec le ministère des Finances pour présenter le rapport de suivi définitif du Canada sur la plus récente évaluation du Groupe d'action financière. À titre de partenaire du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, CANAFE, en collaboration avec ses partenaires nationaux, commencera également les préparatifs nécessaires pour la prochaine ronde d'évaluation. Le Centre continuera d'assumer son rôle au sein du groupe d'examen régional pour les Amériques en coordonnant l'examen des compétences présentant des lacunes importantes et en élaborant des plans d'action pour les aider à combler ces lacunes. Enfin, nous continuerons de participer à la délégation canadienne lors de la séance plénière du Groupe d'action financière et des rencontres de ses différents groupes de travail, et travaillerons à l'examen des rapports d'évaluation mutuelle et à l'établissement des priorités en lien avec le travail sur les typologies.

CE QUE NOUS OBSERVONS –

LES COÛTS DU BLANCHIMENT D'ARGENT AU CANADA

Dans leurs tentatives pour éviter les mesures de contrôle au Canada et partout dans le monde, les criminels et les terroristes tentent souvent d'exploiter les vulnérabilités du système financier légitime.

Les coûts sociétaux du blanchiment d'argent sont importants. Par exemple, comme l'a souligné le Groupe d'action financière, le crime organisé peut infiltrer les institutions financières, obtenir le contrôle d'importants secteurs de l'économie grâce à des investissements ou à l'offre de pot-de-vin à des fonctionnaires ou même à des gouvernements. La corruption de fonctionnaires, à l'échelle nationale ou internationale, a été une source de préoccupation pour le Centre au cours des dernières années. Depuis 2010, la corruption a été désignée à titre d'infraction sous-jacente dans cinq pourcent des communications de CANAFE.

Alors que nous travaillons avec nos partenaires internationaux pour lutter contre le blanchiment d'argent, les analystes stratégiques de CANAFE suggèrent que le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes a permis de créer un environnement opérationnel plus compliqué pour les criminels qui tentent de placer le produit de leurs crimes au sein du système financier canadien. Plus précisément, le Centre a observé des changements dans les méthodes de blanchiment d'argent qui correspondent à la compréhension qu'acquièrent les criminels des exigences en matière de déclaration. Ces changements imposent un fardeau sur les opérations criminelles, variant entre l'inconvénient, un plus grand risque de détection par les organismes d'application de la loi et des coûts financiers qui limitent les profits criminels.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi* et de ses exigences en matière de déclaration, les comportements criminels ont immédiatement changés. Par exemple, les déclarations d'opérations importantes en espèces, grâce auxquelles les opérations en espèces de 10 000 $ ou plus sont signalées automatiquement à CANAFE, ont obligé les criminels à « structurer » leurs dépôts en espèces en divisant les sommes importantes à introduire dans le système financier en sommes plus petites afin d'éviter la détection.

À tout le moins, la structuration nécessite que le criminel conserve une partie de l'argent pendant une période plus longue que voulu. Elle oblige le criminel à visiter à plusieurs reprises l'institution de dépôt, ce qui augmente la probabilité que des questions lui soient posées quant à la source des fonds ou que le criminel adapte ses explications sur le sujet. Enfin, la structuration nécessite que le criminel participe au transport des biens de source criminelle, surtout lorsque plusieurs institutions de dépôt sont utilisées. Toutes ces activités représentent un fardeau pour les criminels et augmentent leurs chances d'être détectés.

Le grand nombre de déclarations que reçoit CANAFE sur les soupçons d'activités de structuration permet toutefois de croire que les criminels sont prêts à faire face à de tels inconvénients, qui ajoutent aux coûts de faire des affaires, mais ne sont pas prohibitifs.

Inversement, l'utilisation de tiers, de mandataires et d'avocats pour éviter la piste de vérification qu'entraîne le régime de déclaration du Canada présente un plus grand risque pour les opérations criminelles. L'analyse stratégique des déclarations d'opérations douteuses qu'effectue CANAFE a permis d'établir que la participation de tiers était le concept le plus souvent signalé au Centre. L'utilisation de mandataires et de tiers introduit de nouveaux participants aux activités criminelles, qu'ils soient conscients ou non du rôle qu'ils jouent; cette participation représente des coûts potentiels pour les criminels. Par exemple, l'utilisation de tiers représente une nouvelle source d'information ou de preuves pour les organismes d'application de la loi. Ils peuvent ne pas être aussi prudents que les criminels dans le camouflage de la source des fonds et peuvent commettre davantage d'erreurs dont le régime peut profiter.

L'utilisation de tiers peut également nécessiter des paiements, ce qui entame les profits des criminels, et si des membres de leur famille ou des alliés proches sont concernés, cela représente des pressions accrues pour eux en plus des coûts susmentionnés.

D'autres méthodes utilisées par les criminels pour éviter le régime canadien comprennent des entreprises légitimes ainsi que des blanchisseurs de fonds professionnels. Ces méthodes représentent des coûts plus importants pour les organisations criminelles. Par exemple, l'achat et l'exploitation d'une entreprise légitime nécessitent du capital et entraînent des coûts d'exploitation continus, même si l'entreprise n'est qu'une façade pour le recyclage de fonds. Les blanchisseurs de fonds professionnels reçoivent souvent un pourcentage des produits criminels à recycler. Donc, alors que des options plus compliquées peuvent aider les criminels à éviter le régime canadien, ces options représentent des coûts plus élevés et diminuent les profits des criminels.

Afin de lutter contre le blanchiment d'argent et d'accroître ses coûts pour les criminels, le premier ministre du Canada a annoncé, lors de la rencontre du G8 en juin 2013, des mesures visant à prévenir et à détecter l'utilisation illicite de personnes morales et de fiducies, y compris l'élaboration d'un nouveau cadre d'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, l'entrée en vigueur de nouvelles mesures en matière de vigilance envers la clientèle et des séances de consultation sur l'enjeu que représente la transparence des personnes morales.

Le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes doit être adapté continuellement pour tenir compte des changements dans l'environnement criminel et des méthodes utilisées pour recycler des fonds. Par exemple, nous avons constaté une augmentation dans le nombre d'opérations électroniques/sans argent comptant et d'activités criminelles, comme la fraude de carte de crédit et de débit. Notre compréhension collective du blanchiment d'argent, ainsi que des défis et des menaces auxquels nous pourrons faire face à l'avenir a des répercussions directes sur la façon dont nous organisons notre régime de déclaration et d'analyse afin d'aider nos partenaires de la collectivité de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

NOTRE FORCE ORGANISATIONNELLE

La portée et la complexité des opérations de CANAFE ont beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie. Notre capacité à respecter notre mandat est directement reliée à la souplesse de notre organisation, aux compétences et à l'engagement de nos employés, et aux outils et ressources que nous leur offrons pour leur permettre d'effectuer leur travail. À titre d'organisation qui vise toujours l'excellence, CANAFE accorde une grande importance à une gestion efficace de ses ressources humaines, technologiques, financières et de sécurité.

RESSOURCES HUMAINES

À CANAFE, nous sommes fiers du talent, du professionnalisme et de l'engagement de notre effectif. Un environnement de travail positif qui permet à nos employés d'exceller dans la lutte du Canada contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes est une priorité pour nous.

Le point d'ancrage de notre professionnalisme est le nouveau Code de conduite, de valeurs et d'éthique de CANAFE. Publié en juin 2012, ce nouveau code est harmonisé au Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique, et comprend nos propres attentes quant aux comportements de nos employés afin de respecter les normes professionnelles et éthiques les plus élevées.

Au cours de la dernière année, nous avons continué d'établir des liens entre les compétences en leadership et les différents éléments de la gestion des personnes, dont la dotation, l'apprentissage et le perfectionnement, la gestion du rendement et la reconnaissance. Un forum sur le leadership a eu lieu en février pour les cadres afin de renforcer l'importance du leadership dans la transformation des activités.

À la lumière des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011, qui nous ont dotés de mesures concrètes pour évaluer l'efficacité de notre gestion des personnes, nous avons élaboré un plan d'action sur deux ans axé sur l'amélioration continue dans des domaines comme le perfectionnement des employés, le bilinguisme et la prévention du harcèlement et de la discrimination.

Une nouvelle politique sur l'apprentissage et le perfectionnement et une nouvelle directive sur les cotisations professionnelles ont été mises au point cette année afin d'assurer que nos investissements dans ces domaines tiennent compte des priorités opérationnelles en cours et émergentes du Centre, ainsi que du perfectionnement professionnel des employés. Parmi les principaux outils d'apprentissage, citons la série CANAFE 101, visant à accroître la compréhension des employés de l'ensemble des activités de CANAFE. Les séances comprenaient un atelier interactif sur le renseignement financier, des présentations

sur les modèles d'unités du renseignement, l'acheminement du renseignement et les outils opérationnels, la résolution de conflits, le harcèlement et la dotation. À la suite de la mise en œuvre de la nouvelle politique de dotation du Centre l'année dernière, les séances de formation se sont poursuivies en 2012 pour les gestionnaires et les chefs d'équipe afin de favoriser la compréhension de la dotation à CANAFE.

Le bilinguisme continue d'être un aspect important au Centre, alors que 65 % des employés occupent des postes bilingues. Suite à l'élargissement du programme de formation en langue seconde du Centre et au lancement d'un système de jumelage pour les langues, une directive formelle de formation linguistique a été mise en œuvre. D'autres initiatives seront ciblées dans le prochain plan d'action sur les langues officielles qui tiendront compte des besoins opérationnels du Centre ainsi que des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.

L'équité en matière d'emploi au Centre a été évaluée formellement cette année, alors que CANAFE a entrepris un examen indépendant des systèmes d'emploi, dont une analyse détaillée de l'effectif. Bien que les résultats de l'examen n'aient pas indiqué d'obstacles systémiques à l'emploi pour les membres des groupes d'équité désignés, le Centre vise une amélioration continue. À la lumière d'un certain nombre de recommandations comprises dans l'examen et de la rétroaction tirée des séances de mobilisation dans le cadre du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, CANAFE dresse actuellement un plan d'action pour l'équité en matière d'emploi et le multiculturalisme afin de conserver, et même d'améliorer, ses résultats positifs en matière d'équité d'emploi et de diversité culturelle.

Sur le plan opérationnel, nous poursuivons de façon efficace nos activités de dotation, nos relations avec les employés et nos opérations de classification et de rémunération sur une base quotidienne. Une analyse des données sur la dotation pour 2012-2013 indique un délai moyen de trois mois pour les processus de dotation annoncés.

Pour l'avenir, nous adopterons une approche plus proactive pour la dotation, avec une méthode plus intégrée de planification; nous avons entrepris des exercices de planification de la dotation pour bien relier cette activité aux autres exercices de planification des activités. Nous poursuivrons notre travail à l'échelle des domaines organisationnels afin d'élaborer davantage la planification intégrée des activités et d'améliorer les mécanismes de production de rapports qui facilitent la prise de décisions à l'échelle du Centre.

Évolution de l'effectif de CANAFE (31 mars 2013)

Nombre d'employés [1] : 384

Représentation des groupes désignés	Employés de CANAFE	Disponibilité au sein de la population active[2]	Fonction publique fédérale[3]
Femmes	56,3 %	48,1 %	55,3 %
Minorités visibles	18,8 %	16,5 %	13,3 %
Personnes handicapées	4,4 %	4,2 %	5,7 %
Autochtones	1,0 %	1,6 %	4,5 %
Représentation des langues officielles	**Employés de CANAFE**	**Population canadienne[4]**	**Fonction publique fédérale[3]**
Première langue officielle - anglais	62,0 %	74,8 %	71,1 %
Première langue officielle - français	38,0 %	23,6 %	28,9 %

1. Comprend les employés nommés pour une période déterminée et indéterminée (y compris les employés en détachement ou en affectation); ne comprend pas les étudiants.
2. Source : Population citoyenne canadienne apte au travail; Rapport statistique sur l'équité en matière d'emploi de 2006, tableau 13, RHDCC.
3. Source : Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor, 31 mars 2012 : la « fonction publique fédérale » comprend l'administration publique centrale et les organismes distincts.
4. Source : Commissariat aux langues officielles, selon les données tirées du recensement de 2006.

GESTION DE L'INFORMATION ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

CANAFE a besoin d'une infrastructure de technologie de l'information sophistiquée pour recevoir, stocker et protéger près de 20 millions de déclarations d'opérations financières chaque année. Cette infrastructure doit permettre aux analystes du renseignement de trier l'information, de l'analyser et d'élaborer des renseignements financiers pour nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

Au cours de la dernière année, le Centre a effectué une recherche et une analyse soutenues des systèmes analytiques et des outils d'exploration de données en place. À titre d'organisme du renseignement, CANAFE doit investir de façon continue dans la technologie de gestion de l'information qui nous permet d'effectuer une analyse efficace du grand nombre de données financières dans nos fonds de données toujours en croissance, et de fournir un renseignement financier opportun à nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

Dans le cadre de notre programme de conformité, nous avons également mis à niveau notre logiciel de normalisation des adresses afin d'améliorer les capacités de couplage de données. Le Centre renforce également l'application des règles de validation pour les déclarations afin d'améliorer la qualité de l'information fournie par les entités déclarantes dès sa transmission. De plus, nous avons entrepris la mise en œuvre d'un système de distribution des activités pour améliorer l'efficience de nos agents de conformité au cours d'un examen en automatisant certaines tâches et leur attribution.

En 2012-2013, nombre de projets ont été entrepris pour améliorer les interactions du Centre avec les entreprises de services monétaires. Par exemple, nous avons remanié la section de notre site Web à l'intention de ces entreprises pour en faciliter la navigation, l'accès et la convivialité. Nous avons également mis en œuvre un projet visant à simplifier le processus qu'utilisent les entreprises de services monétaires pour s'inscrire auprès de CANAFE, et nous travaillons afin d'améliorer la fonction de recherche qui permet aux Canadiens et Canadiennes de consulter de l'information accessible au public sur ces entreprises.

Nous nous sommes également penchés sur l'élimination des renseignements que nous avons reçus depuis 2000. En vertu de la *Loi*, CANAFE doit conserver pendant dix ans tous les renseignements personnels compris dans les déclarations d'opérations financières qui n'ont pas fait l'objet d'une communication. Cette information doit également être supprimée avant le quinzième anniversaire de sa réception. Au cours des dernières années, CANAFE disposait manuellement de cette information, au fur et à mesure. Nous avons également commencé à mettre en œuvre des systèmes qui élimineront automatiquement cette information selon un échéancier établi à l'interne. Cela comprend les renseignements reçus par CANAFE, qu'il a signalés dans le cadre du travail de conformité et d'analyse comme n'atteignant pas le seuil de déclaration à CANAFE.

Bon nombre des investissements en technologie de CANAFE sont des efforts déployés sur plusieurs années à l'aide de nombreux partenaires et ils continueront d'être une priorité en 2013-2014. Par exemple, le Centre continuera de travailler avec Services partagés Canada pour remplacer l'équipement et les plateformes informatiques vieillissants afin de mettre en œuvre de nouvelles capacités et technologies. En même temps, notre priorité pour l'avenir sera la modernisation de nos systèmes et outils analytiques.

SÉCURITÉ

La sécurité est essentielle aux activités et aux opérations de CANAFE. En 2012-2013, nous avons mis l'accent sur l'amélioration de la protection de notre espace physique. Nous avons également renforcé la sécurité de nos systèmes d'information et harmonisé nos processus et procédures de surveillance et d'intervention en cas d'incidents à ceux du Plan de gestion des incidents informatiques du gouvernement du Canada. Une formation obligatoire de sensibilisation sur la sécurité a été donnée à tous les employés et ils recevront une formation d'appoint au cours du prochain exercice. Enfin, nous avons mis à jour notre stratégie de formation organisationnelle afin qu'elle demeure à jour et qu'elle tienne compte de nos obligations en matière de protection des renseignements personnels.

Au cours de la prochaine année, le Centre continuera de renforcer son programme de sécurité afin de protéger l'information, les biens et les services d'une compromission. Nous continuerons également de mettre en œuvre des mesures pour renforcer nos programmes de gestion des urgences et de la continuité des opérations.

GESTION DES RESSOURCES

Les ressources physiques et financières de CANAFE sont gérées à la lumière de politiques et d'une planification efficaces, d'information financière et non-financière fiable et d'une saine analyse. Dans cet esprit, le Centre s'est penché sur le renforcement de ses contrôles internes en 2012-2013. Les initiatives importantes comprennent :

1. une évaluation du système de contrôle interne de CANAFE pour les rapports financiers afin de s'assurer :
   - que les opérations sont correctement autorisées,
   - que les dossiers financiers sont entretenus correctement,
   - que les biens sont protégés,
   - que les lois, règlements et politiques pertinents sont respectés;
2. la mise à jour des politiques, des lignes directrices et des procédures dans les domaines de l'approvisionnement, des frais de déplacements, d'accueil et de conférences;
3. l'amélioration des rapports financiers organisationnels grâce à la mise en œuvre d'un nouvel outil de production de rapports accessible à l'échelle de l'organisation et des rapports financiers trimestriels plus rigoureux;
4. la formation des employés de CANAFE sur l'approvisionnement et les outils de production de rapports financiers.

En 2012-2013, les propriétaires de l'immeuble où se situe l'administration centrale de CANAFE à Ottawa ont entrepris une rénovation complète des bureaux. De plus, grâce à l'optimisation de l'espace utile et l'acquisition d'espace supplémentaire, CANAFE a été en mesure de regrouper tous ses employés d'Ottawa en un seul emplacement, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle du Centre et renforçant sa posture de sécurité.

APERÇU DU BUDGET DE 2012-2013

Voici un aperçu des principaux facteurs qui ont contribué à une baisse nette de l'ensemble du budget approuvé de 2012-2013 comparativement à celui de l'exercice précédent.

- En 2012-2013, en vertu de l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2010, CANAFE a reçu un montant supplémentaire de 2,3 M$ (ne comprend pas le régime d'avantages sociaux des employés).
- CANAFE a reçu une somme supplémentaire de 1,8 M$ par l'entremise d'un report de fonds pour les dépenses en lien avec les installations.
- CANAFE a reçu des autorités moins élevées pour les dépenses en lien avec les feuilles de paye et les régimes d'avantages sociaux des employés admissibles, qui étaient d'environ 4,3 M$ et 1 M$ respectivement (les dépenses pour les feuilles de paye admissibles étaient inhabituellement élevées en 2011-2012 à cause du règlement immédiat des indemnités de départ et des prestations de préretraite).
- CANAFE a transféré sur une base continue une somme de 5 M$ de ses opérations et maintenance vers les salaires, entraînant une baisse de ces autorités de 0,8 M$ à cause du prix de transfert.
- Le financement de 0,7 M$ pour la Stratégie nationale antidrogue a pris fin.
- Le budget de CANAFE a été réduit de 0,2 M$ suite à l'annonce des mesures d'économie comprises dans le budget de 2012.
- CANAFE a transféré une somme supplémentaire de 2,6 M$ à Services partagés Canada.
- CANAFE a reçu un report du budget de fonctionnement moins élevé, d'une somme de 0,5 M$.

Antécédents des budgets de CANAFE par exercice (dollars en millions)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Salaires	26,8	28,2	36,7	33,4	32,5
Régimes d'avantages sociaux	4,5	4,6	6,1	5,1	5,7
Opérations et maintenance	19,7	22,6	19,2	17,5	13,2
Subventions et contributions	1,4	0,8	-	-	-
Total du budget approuvé	**52,4**	**56,2**	**62**	**56***	**51,4**
Total réel	**49,9**	**50,9**	**59,2**	**54,0**	

** Comprend une baisse de 0,2 M$ en lien avec les mesures d'économie comprises dans le budget de 2012.*

ANNEXE

CE QUE PEUT COMPRENDRE UNE COMMUNICATION DE CAS DE CANAFE

PERSONNES CONCERNÉES

- Nom (y compris les alias), date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse de courriel.
- Citoyenneté, numéro de passeport, numéro de fiche d'établissement ou de carte de résident permanent.
- Détails pertinents du casier et toute accusation au pénal d'une personne/d'une entité concernée ou agissant en son nom.
- Relations entretenues entre des personnes ou des entités que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'être concernées dans les opérations.
- Intérêt financier d'une personne au nom de laquelle l'opération, ou la tentative d'opération, a été effectuée.
- Nom de la personne que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'être concernée dans les opérations, les tentatives d'opérations ou les activités d'importation ou d'exportation de fonds.
- Nom et adresse de toute personne au nom de laquelle l'opération, la tentative d'opération ou l'activité d'importation ou d'exportation de fonds est effectuée.

ENTITÉS CONCERNÉES

- Nom de la société et son numéro, sa date de constitution et la compétence dont elle relève, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse de courriel.
- Nom, adresse, adresse de courriel et numéro de téléphone de chaque partenaire, directeur ou agent responsable d'une entité dont on soupçonne l'implication.
- Nom de toute personne ou entité agissant en son nom.

- Adresse et numéro de téléphone du lieu d'affaires principal.
- Détails pertinents du casier judiciaire et de toute accusation criminelle ou toute entité ou personne agissant en son nom.
- Relations entretenues entre des personnes ou des entités que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'être concernées dans les opérations.
- Intérêt financier d'une entité au nom de laquelle l'opération, ou la tentative d'opération, a été effectuée.
- Nom de l'entité que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'être concernée dans les opérations, les tentatives d'opérations ou les activités d'importation ou d'exportation de fonds.
- Nom et adresse de toute entité au nom de laquelle l'opération, la tentative d'opération ou l'activité d'importation ou d'exportation de fonds est effectuée.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE/L'OPÉRATION

- Numéro de compte et de succursale, type d'opération ou de tentative d'opération, date et heure de l'opération ou de la tentative d'opération.
- Valeur de l'opération, de la tentative d'opération ou des fonds sur lesquels porte l'opération ou la tentative d'opération.
- Nom, adresse et numéro de téléphone de l'établissement où l'opération ou la tentative d'opération a été effectuée.
- Type de compte et le numéro de l'opération.
- Nom au complet de tous les titulaires de compte et nom des parties à l'opération.
- Nom et adresse de toutes les personnes habilitées à agir à l'égard du compte.

DÉCLARATIONS

- Nombre et types de déclarations sur lesquelles une communication est fondée.
- Nombre et catégories de personnes ou d'entités qui ont fait des déclarations.

IMPORTATION OU EXPORTATION DE FONDS

- Adresse du bureau de douane où les activités d'importation ou d'exportation de fonds ont eu lieu.
- Date de l'importation de l'exportation.
- Montant et genre des espèces ou effets sur lesquels porte l'opération.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Motifs pertinents selon lesquels une personne ou une entité a fait une déclaration d'opération douteuse ou de tentative d'opération douteuse.
- Indicateurs de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes liés à l'opération, à la tentative d'opération ou aux activités d'importation ou d'exportation de fonds.

GLOSSAIRE

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les plantes, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière. www.asfc-cbsa.gc.ca

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de l'application des lois fiscales au nom du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et des territoires, et de divers programmes de prestations socioéconomiques et de programmes d'encouragement mis en œuvre par l'entremise du régime fiscal. www.cra-arc.gc.ca

CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADA (CSTC)

Organisme national de cryptologie du Canada, qui offre au gouvernement du Canada un service de renseignement électromagnétique ainsi qu'un service de protection des renseignements et des communications électroniques. De plus, le CSTC fournit une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité. www.cse-cst.gc.ca

DÉCLARATION D'OPÉRATION DOUTEUSE (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet d'une opération financière, ou d'une tentative d'opération, qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle l'entité a des motifs raisonnables de croire qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

DÉCLARATION D'OPÉRATION IMPORTANTE EN ESPÈCES (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 $ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces qui totalisent 10 000 $ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de 24 heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

DÉCLARATION DE MOUVEMENT TRANSFRONTALIER D'ESPÈCES ET D'INSTRUMENTS MONÉTAIRES

Déclaration devant être présentée à l'ASFC par une personne qui entre au Canada ou qui en sort et qui transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres instruments (de 10 000 $ ou plus) ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

DÉCLARATION RELATIVE À UN DÉBOURSEMENT DE CASINO (DDC)

Déclaration qu'un casino assujetti à la *Loi* doit présenter à CANAFE lorsqu'il fait un déboursement de 10 000 $ ou plus au cours d'une seule opération, ou lorsqu'il fait deux déboursements ou plus d'un montant total de 10 000 $ ou plus, quand il sait qu'ils ont été effectués au cours d'une même période de 24 heures consécutives au nom de la même personne ou entité.

DÉCLARATION DE SAISIE DES DOUANES (DSD)

Déclaration présentée à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvement transfrontalier d'espèces et d'effets aurait dû être produite, mais ne l'a pas été.

DÉCLARATION DE TÉLÉVIREMENT (DT)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, dans le cadre d'une opération unique ou de deux opérations ou plus totalisant 10 000 $ ou plus, qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures, par la même personne ou entité, ou au nom de celle-ci, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS TRANSMIS VOLONTAIREMENT (DRTV)

Des renseignements fournis de plein gré à CANAFE par un partenaire d'application de la loi, un partenaire du renseignement ou un particulier.

DOCUMENT DE FOND SUR LE RENSEIGNEMENT FINANCIER

Une publication classifiée de CANAFE qui repose sur un examen rigoureux des données de CANAFE et d'autres sources d'information (classifiées et accessibles au public), qui fournit un point de vue stratégique au niveau macro du renseignement financier relativement aux questions de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme d'intérêt à la collectivité de la sécurité et du renseignement du Canada.

ENTITÉ DÉCLARANTE

Les entreprises et les particuliers ayant l'obligation aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et la réglementation en découlant sont appelés collectivement les entités déclarantes. Les entités déclarantes se répartissent en neuf secteurs : comptables, notaires de la Colombie-Britannique, casinos, négociants en métaux précieux et pierres précieuses, entités financières, assurance-vie, entreprises de services monétaires, immobilier et courtiers en valeurs mobilières.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

Service de police national du Canada. www.grc-rcmp.gc.ca

GROUPE EGMONT DES UNITÉS DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

Un groupe international formé de plus d'une centaine d'URF, fondé en 1995, dont les membres trouvent des façons de coopérer et de partager leur expertise, plus particulièrement dans les secteurs de l'échange de renseignements, de la formation et de la technologie du renseignement. www.egmontgroup.org (anglais seulement)

GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Organisme international créé au Sommet du G7, en 1989, dont le but est d'élaborer et de promouvoir des politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. www.fatf-gafi.org

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES (LA *LOI*)

Loi établissant CANAFE et lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers pour aider à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, cette loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE. En décembre 2006, la *Loi* a été modifiée de façon importante afin de l'harmoniser aux normes internationales en élargissant son champ d'application, en renforçant les dispositions en matière de dissuasion et en accroissant la gamme de renseignements que CANAFE peut inclure dans ses communications de renseignements financiers.

UNITÉ DU RENSEIGNEMENT FINANCIER (URF)

Organisme gouvernemental national institué pour combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les URF s'acquittent de cette mission en recueillant des renseignements sur des opérations financières et d'autres données dans l'optique d'analyser et de communiquer des renseignements à caractère financier concernant des produits soupçonnés d'être issus de la criminalité ou de financer des activités terroristes.

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ (SCRS)

Agence de sécurité nationale du Canada qui enquête sur les menaces à la sécurité du Canada et qui rédige des rapports sur le sujet. www.scrs-csis.gc.ca

LE RENSEIGNEMENT FINANCIER ET SES RÉSULTATS

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
24e étage, 234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 1-866-346-8722 (sans frais)
Télécopieur : 613-943-7931
www.canafe-fintrac.gc.ca

ISSN : 1910-9423
Nº de catalogue : FD1-2013F-PDF